



# MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE  
DU HOMARD  
AU QUÉBEC

## **RÉDACTION ET COORDINATION**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

## **CONCEPTION GRAPHIQUE**

Direction des communications

## **RÉVISION LINGUISTIQUE**

Sylvie Emond (L'Espace-mots)

## **ORGANISATION RESSOURCE**

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture  
Téléphone : 418 380-2100, poste 3386  
Courriel : [dappa@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:dappa@mapaq.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-77776-2 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-77775-5 (PDF)

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1 LA CAPTURE .....	2
1.1 La gestion de la pêche .....	2
1.1.1 La compétence gouvernementale .....	2
1.1.2 Les divisions de pêche .....	3
1.1.3 L'accès à la pêche .....	4
1.1.4 Les mesures de gestion .....	5
1.1.5 Les mesures de conservation .....	6
1.1.6 L'état des stocks .....	6
1.2 L'offre mondiale de homard .....	7
1.2.1 Les débarquements aux États-Unis et dans l'Est du Canada .....	7
1.2.2 Les débarquements au Canada .....	9
1.2.3 Les débarquements au Québec .....	10
1.2.4 Les caractéristiques des pêcheurs et de la flottille de pêche au homard du Québec .....	12
1.2.5 La rentabilité de la flottille de pêche au homard du Québec .....	14
1.3 Les constats .....	15
2 LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION ET LA MISE EN MARCHÉ .....	16
2.1 La structure de la mise en marché .....	16
2.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine .....	17
2.3 Les constats .....	17
3 L'ÉVOLUTION DU PRIX .....	18
3.1 Le prix au débarquement aux États-Unis .....	18
3.2 Le prix au débarquement au Canada .....	19
3.3 Le prix au débarquement au Québec .....	20
3.4 Le prix sur le marché de Boston .....	21
3.5 Les constats .....	23
4 LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC .....	24
4.1 La réglementation .....	24
4.2 Les acheteurs .....	25
4.2.1 Les usines autorisées à transformer le homard au Québec .....	25

4.3	Les expéditions des usines de transformation dans les régions maritimes du Québec.....	27
4.3.1	Les produits issus de la transformation.....	28
4.3.2	La destination des produits issus de la transformation .....	30
4.4	Les constats.....	31
5	LA CONSOMMATION ET LES MARCHÉS DU HOMARD.....	32
5.1	Les marchés internationaux.....	32
5.1.1	Le marché des États-Unis .....	32
5.1.2	Le marché de la Chine.....	32
5.1.3	Le marché européen .....	33
5.2	Les marchés du Canada et du Québec .....	33
5.2.1	Le marché canadien .....	33
5.2.2	Le marché québécois .....	34
5.3	Les importations et exportations de homard du Canada et du Québec.....	34
5.3.1	La situation canadienne .....	34
5.3.2	La situation québécoise.....	36
5.4	Les constats.....	38
6	L'innovation et le développement durable.....	39
6.1	L'identification du homard .....	39
6.2	L'écocertification.....	39
6.3	Les initiatives de durabilité.....	40
6.4	Les autres projets d'innovation et de développement durable .....	40
6.5	Les constats.....	40
7	Les perspectives et enjeux de l'industrie .....	41
7.1	Le secteur de la capture .....	41
7.2	Le secteur de la transformation et de la commercialisation.....	41

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau I – Nombre de titulaires de permis de pêche au homard au Québec.....	4
Tableau II – Résumé des principales mesures de gestion en vigueur.....	5
Tableau III – Évolution des débarquements de homard au Québec, en quantité (tonnes), par région.....	11
Tableau IV – Importance du homard dans la valeur totale des débarquements de la flottille de homardiers, par région du Québec, des années 2010 à 2015.....	12
Tableau V – Importance du homard dans le volume total des débarquements de la flottille de homardiers, par région du Québec, des années 2010 à 2015.....	13
Tableau VI – Longueur des bateaux utilisés pour la pêche au homard, par région du Québec, en 2010 et 2015.....	13
Tableau VII – Revenu moyen des homardiers, pour la pêche au homard, des années 2010 à 2015.....	14
Tableau VIII – Valeur des expéditions de homard des usines de transformation et importance de la région, des années 2010 à 2015.....	28
Tableau IX – Quantité de produits du homard issus des établissements de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015.....	29
Tableau X – Valeur des produits du homard issus des établissements de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015.....	29

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Carte des zones de pêche au homard.....	3
Figure 2 – Débarquements mondiaux de homard d’Amérique, en quantité et par pays, des années 2000 à 2015.....	8
Figure 3 – Débarquements de homard au Canada, en quantité et par province, des années 2000 à 2015p.....	9
Figure 4 – Débarquements de homard au Canada, en valeur et par province, des années 2000 à 2015p.....	10
Figure 5 – Débarquements de homard au Québec, en quantité et par région, des années 2000 à 2015p.....	11
Figure 6 – Débarquements de homard au Québec, en valeur et par région, des années 2000 à 2015p.....	12
Figure 7 – Principaux acteurs de la distribution du homard au Québec.....	16
Figure 8 – Prix moyen au débarquement pour les États-Unis, des années 1995 à 2015 .....	18
Figure 9 – Prix moyen au débarquement pour les provinces du Québec et de l’Atlantique, des années 1995 à 2015.....	19
Figure 10 – Quantité de homard pêchée et prix moyen au débarquement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, des années 1995 à 2015 .....	20
Figure 11 – Prix moyen mensuel du homard vivant d’une livre (FOB Nouvelle-Angleterre), des années 2007 à 2016.....	21
Figure 12 – Prix moyen mensuel du homard vivant de deux livres (FOB Nouvelle-Angleterre), des années 2007 à 2016.....	22
Figure 13 – Historique du taux de change .....	22
Figure 14 – Expéditions de homard d’Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec, des années 2000 à 2015.....	27
Figure 15 – Destination des expéditions hors Canada de homard des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015.....	31
Figure 16 – Importations canadiennes de homard des années 2000 à 2015 .....	35
Figure 17 – Exportations canadiennes de homard des années 2000 à 2015 .....	35
Figure 18 – Importations québécoises de homard des années 2000 à 2015 .....	36
Figure 19 – Exportations québécoises de homard des années 2000 à 2015 .....	37

# AVANT-PROPOS

Cette monographie a été réalisée par la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture du Sous-ministériat aux pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la demande de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Elle vise à soutenir la réflexion des acteurs concernés par l'examen du Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine.

Le document dresse un portrait de l'industrie québécoise du homard d'Amérique qui a été pêché dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les sujets abordés concernent notamment la capture, la mise en marché, le prix et la transformation du homard d'Amérique au Québec.

Les travaux s'appuient sur les données économiques qui étaient disponibles pour la période 2010-2015. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques de Pêches et Océans Canada. Les statistiques sur les débarquements et la transformation en 2015 sont préliminaires actuellement. En ce qui a trait aux données mondiales sur les captures, elles sont tirées de la base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Quant aux données canadiennes sur les échanges commerciaux, elles sont publiées par Global Trade Atlas.

# INTRODUCTION

Le homard d'Amérique (*Homarus americanus*), ci-après appelé « homard » dans le document, vit le long des côtes de l'Est du Canada et des États-Unis. Il est réparti dans tout l'Atlantique Nord-Ouest, depuis les eaux profondes de la Caroline du Nord jusqu'à Terre-Neuve et au sud du Labrador. Les plus grandes populations sont concentrées dans le golfe du Maine et dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Le homard adulte fréquente, de préférence, les fonds rocheux offrant des abris, mais on le trouve aussi sur des fonds sableux ou même vaseux. Les concentrations commerciales se trouvent généralement à des profondeurs inférieures à 35 mètres (m). Le homard se déplace vers des eaux moins profondes et plus chaudes au printemps et au début de l'été, et vers des eaux plus profondes et moins turbulentes à l'automne.

Le homard compte parmi les crustacés qui vivent le plus longtemps. Certains individus peuvent atteindre 50 ans. Il est aussi un des plus gros crustacés marins, puisqu'il peut mesurer jusqu'à 60 centimètres et peser plus de 18 kilogrammes (kg).

Le homard est le fruit de mer du Canada dont la valeur à l'exportation est la plus élevée. Les débarquements au Canada se maintiennent aux plus hauts niveaux enregistrés depuis 100 ans, et la tendance à la hausse se poursuit depuis quelques décennies.

Il existe plus de 40 zones de pêche au homard au Canada, réparties dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Dans l'ensemble, les populations canadiennes de homard sont en bonne santé et sont gérées de façon durable.

# 1 LA CAPTURE

## 1.1 La gestion de la pêche

La pêche au homard est compétitive. Contrairement à la majorité des espèces marines pêchées au Québec, aucun contingent n'est imposé pour cette espèce. La pêche au homard est réglementée par des mesures de contrôle des intrants (nombre de permis et de casiers, et durée de la saison de pêche) et des mesures d'échappement (taille minimale et interdiction de conserver des femelles œuvées).

### 1.1.1 La compétence gouvernementale

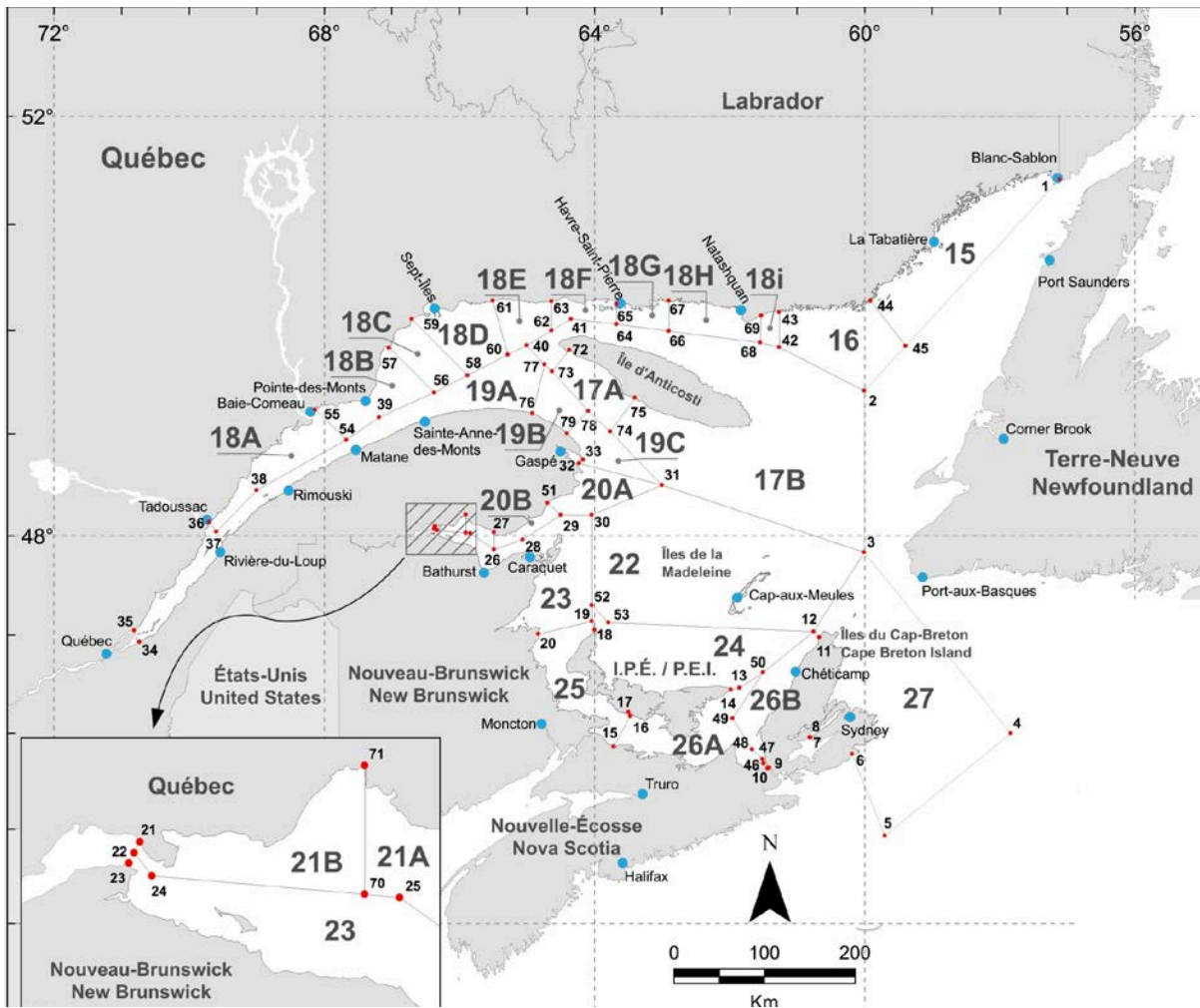
Les activités de pêche sont soumises à la Loi sur les pêches (RLRQ [1985]) et à ses règlements, plus particulièrement le Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985. Ceux-ci fournissent les moyens nécessaires à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Ils permettent à Pêches et Océans Canada (MPO) d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion des pêches pour les différentes espèces, en précisant le nombre de permis de pêche délivrés, les contingents, la nature et le nombre d'engins de pêche, les périodes de pêche ainsi que toute autre condition relative à l'effort de pêche.

Dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, le comité consultatif local du homard de la zone 22 tient un rôle important dans la définition des orientations et des objectifs de gestion pour l'espèce. Il est composé de représentants des pêcheurs, de personnes-ressources, de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de représentants des acheteurs ainsi que des différentes directions du MPO. Le Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) permet de cerner les principaux objectifs et les principales exigences de la pêche au homard dans la zone 22 ainsi que les mesures de gestion qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs durant la période couverte par ce plan. Le PGIP qui est actuellement en œuvre couvre la période 2010-2014.

### 1.1.2 Les divisions de pêche

Les zones de pêche au homard (ZPH) se répartissent en plus de 40 zones de gestion dans le Canada atlantique. Ces zones sont partagées entre les différentes provinces de l'Est du Canada, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador (figure 1).

Les pêcheurs du Québec occupent 8 ZPH. Les zones 15, 16 et 18 se trouvent sur la Côte-Nord, et la zone 17 entoure l'île d'Anticosti. Les zones 19 à 21 sont situées en Gaspésie. Enfin, la zone 22 est réservée aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Elle compte parmi les zones de pêche au homard les plus productives dans le golfe du Saint-Laurent.



**Figure 1 – Carte des zones de pêche au homard**  
**Source : MPO – Région du Québec**

### 1.1.3 L'accès à la pêche

Au total, c'est près de 10 000 titulaires de permis de pêche commerciale des provinces de l'Atlantique du Canada et du Québec qui pêchent dans les différentes zones de pêche au homard dans l'Est du Canada<sup>1</sup>.

Au Québec, en 2015, on comptait 591 titulaires de permis de pêche au homard, dont plus de la moitié étaient aux Îles-de-la-Madeleine (tableau I). Le nombre de titulaires de permis est en diminution; il est passé de 604 en 2011 à 591 en 2015.

**Tableau I – Nombre de titulaires de permis de pêche au homard au Québec**

Année	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord	Total
2011	328	188	88	604
2012	328	187	88	603
2013	328	181	88	597
2014	328	177	88	593
2015	328	175	88	591

**Source : MPO – Région du Québec**

C'est en Gaspésie que l'on note une variation plus grande du nombre de titulaires, qui est passé de 188 pêcheurs en 2011 à 175 pêcheurs en 2015. Au total, on observe une réduction d'une cinquantaine de titulaires de permis de pêche au homard en Gaspésie entre les années 2003 et 2015. Cette situation illustre les efforts déployés pour rationaliser la flotte.

---

1. PÊCHES ET OCÉANS CANADA, *Durabilité du poisson et des produits de la mer/ la pêche durable/ le homard*, [En ligne]. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/sustainable-durable/fisheries-peches/lobster-homard-fra.htm> (Consulté le 14 octobre 2016).

### 1.1.4 Les mesures de gestion

La gestion de la pêche au homard se fait par un contrôle de l'effort de pêche qui impose des limites sur le nombre de permis, sur le nombre et la grosseur des casiers et sur la durée de la saison de pêche.

**Tableau II – Résumé des principales mesures de gestion en vigueur**

Zones de pêche (région)	Mesures
Zone 22 (Îles-de-la-Madeleine) <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pêche printanière de 9 semaines (54 jours)</li> <li>▪ Pas de levée de casiers le dimanche</li> <li>▪ Nombre de casiers limité : 273 par permis</li> <li>▪ Minimum de 7 casiers par ligne de pêche avec une distance maximale de 8 brasses entre les casiers</li> <li>▪ Longueur limitée à 56 brasses entre le premier et le dernier casier</li> <li>▪ Taille maximale des casiers</li> <li>▪ Événements d'échappement pour les homards juvéniles</li> <li>▪ Remise à l'eau des femelles œuvées</li> <li>▪ Taille minimale de capture : 83 millimètres</li> <li>▪ Interdiction de faire plus d'une levée de casiers par jour</li> <li>▪ Heures de pêche : de 5 h à 21 h 30</li> </ul>
Zones 19, 20 et 21 (Gaspésie) <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pêche printanière de 69 jours</li> <li>▪ Nombre de casiers limité : entre 235 et 435 par permis en fonction des fusions et des rachats de permis (ZPH 20 et 21) ou 250 par permis (ZPH 19)</li> <li>▪ Taille minimale de capture : 82 millimètres (mm) (ZPH 20 et 21) ou 83 mm (ZPH 19)</li> <li>▪ Taille maximale de capture de 145 mm dans la ZPH 20</li> <li>▪ Marquage et remise à l'eau des femelles œuvées</li> </ul>
Zones 15, 16 et 18 (Côte-Nord) et zone 17 (île d'Anticosti) <sup>4</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pêche printanière de 11 (ZPH 17 et 18) ou de 12 semaines (ZPH 15 et 16)</li> <li>▪ Nombre de casiers maximal : 250 par permis (Côte-Nord) et 300 par permis (Anticosti) pour des casiers standards; pour des casiers de plus grande dimension : 175 par permis (Côte-Nord) et 210 par permis (Anticosti)</li> <li>▪ Événement d'échappement obligatoire sur les casiers</li> <li>▪ Remise à l'eau de femelles œuvées</li> <li>▪ Taille minimale de capture : 82 mm (ZPH 15 et 16) et 83 mm (ZPH 17 et 18)</li> </ul>

2. PÊCHES ET OCÉANS CANADA, SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE, *Avis scientifique 2016/045 – Évaluation de l'état du stock de homard des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22)*, Québec, [En ligne]. [[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016\\_045-fra.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016_045-fra.pdf)] (Consulté le 20 octobre 2016).

3. PÊCHES ET OCÉANS CANADA, SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE, *Avis scientifique 2016/043 – Évaluation de l'état des stocks de homard de la Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21)*, Québec, en 2015, [En ligne]. (Consulté le 20 octobre 2016). [[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016\\_043-fra.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016_043-fra.pdf)].

4. PÊCHES ET OCÉANS CANADA, SECRÉTARIAT CANADIEN DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE, *Avis scientifique 2016/044 – Évaluation de l'état des stocks de homard de la Côte-Nord (ZPH 15, 16 et 18) et de l'île d'Anticosti (ZPH 17)*, Québec, en 2015, [En ligne]. [[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016\\_044-fra.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2016/2016_044-fra.pdf)] (Consulté le 20 octobre 2016).

### 1.1.5 Les mesures de conservation

En lien avec la gestion durable des ressources halieutiques, les pêcheurs de homard du Québec ont mis en œuvre plusieurs mesures de conservation au cours des ans.

À titre d'exemple, les pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont suivi les recommandations du rapport de 1995 du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, qui étaient notamment de doubler le nombre d'œufs par recrue avant même que le MPO ne le demande<sup>5</sup>. Non seulement les pêcheurs ont atteint cet objectif du MPO en haussant la taille minimale réglementaire de 6-7 mm sur une période de 7 à 8 ans, mais ils ont également réussi à augmenter le poids moyen des homards débarqués et, par conséquent, à accroître la valeur marchande moyenne des ressources.

Depuis l'année 2006, les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine réduisent le nombre de casiers par permis. Ainsi, pour chacun des 325 titulaires de permis dans la zone 22, ce nombre est passé de 300 casiers en 2005 à 273 casiers en 2015. Donc, au total, c'est 8 775 casiers qui ont été retirés de la pêche, ce qui correspond à une diminution de 10 % de l'effort annuel de pêche. En Gaspésie, le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie a instauré un programme de rachat d'entreprises de pêche.

Ces initiatives sont venues s'ajouter aux mesures déjà existantes qui visent à contrôler l'effort de pêche, telles que l'augmentation progressive, dans toutes les zones de pêche du Québec, de la taille de capture de 76 mm dans les années 90 à 82-83 mm, selon les zones; la présence d'événements d'échappement pour permettre aux homards de petite taille de se libérer; la remise à l'eau des femelles œuvées; l'interdiction de pêcher le dimanche et l'élimination des gros casiers.

### 1.1.6 L'état des stocks<sup>6</sup>

Le MPO évalue l'état des stocks de homard à partir d'une série d'indicateurs, dont les suivants :

- les débarquements;
- les taux de capture et les taux d'exploitation;
- la taille et le poids des homards capturés;
- l'abondance des prérecrues et des femelles génitrices;
- le rapport mâles/femelles et le succès de l'accouplement;
- la production des homards d'un et de deux ans.

#### Les Îles-de-la-Madeleine

L'évaluation des stocks de homard des Îles-de-la-Madeleine montre qu'avec l'abondance, de même qu'avec une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution. Dans les conditions environnementales actuelles, les niveaux d'exploitation récents ont permis d'améliorer l'état du stock, comme en témoignent les différents indicateurs mesurés.

---

5. Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique*, juillet 2007.

6. PÊCHES ET OCÉANS CANADA, *Durabilité du poisson et des produits de la mer – Homard*, [En ligne]. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/sustainable-durable/fisheries-peches/lobster-homard-fra.htm> (Consulté le 21 octobre 2016).

## La Gaspésie

L'évolution de l'état des stocks de homard de la Gaspésie pour les zones 19, 20 et 21 montre qu'avec une abondance, de même qu'avec une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard de la Gaspésie est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution. Durant les récentes années, les conditions environnementales qui ont prévalu et les niveaux d'exploitation ont permis de maintenir ou d'améliorer les valeurs des indicateurs. Cependant, dans la zone 20, la pêche dépend essentiellement du recrutement. Les avis scientifiques recommandent de poursuivre le travail pour réduire l'effort de pêche afin d'améliorer davantage la condition de la population de homard dans cette zone et de réduire la dépendance de la pêche envers le recrutement.

## La Côte-Nord

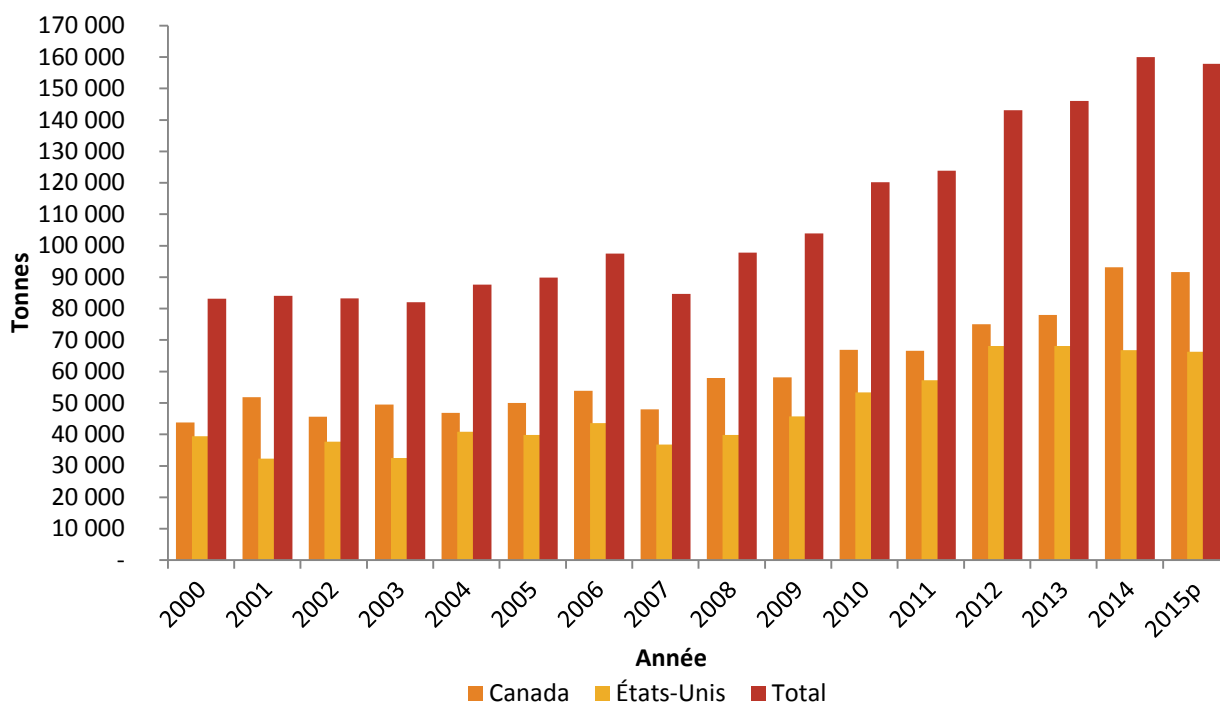
Les valeurs des indicateurs d'abondance du homard sont nettement plus faibles en Basse-Côte-Nord (ZPH 15-16) qu'à l'île d'Anticosti (ZPH 17). Cependant, pour ces deux régions, il y a une tendance importante à la hausse des indicateurs d'abondance des stocks depuis l'année 2011. Des informations additionnelles seraient nécessaires pour mieux évaluer les stocks. Ces populations sont caractérisées par une croissance lente ainsi que par une maturité sexuelle tardive et à grande taille (90 mm et plus), ce qui les rendrait vulnérables à la surexploitation. Les avis scientifiques recommandent d'augmenter la taille minimale de capture pour qu'elle se rapproche de la taille à la maturité sexuelle et pour viser, notamment, à minimiser les effets de l'augmentation de la pression de pêche dans la zone 17B.

## 1.2 L'offre mondiale de homard

Les débarquements mondiaux de homard (toutes espèces confondues) s'élevaient à 305 947 tonnes en 2014. Le homard d'Amérique représentait plus de 52 % de ces débarquements.

### 1.2.1 Les débarquements aux États-Unis et dans l'Est du Canada

Les débarquements de homard d'Amérique atteignaient 159 989 tonnes en 2014 et 157 828 tonnes en 2015 (données préliminaires), ce qui équivaut à une légère baisse de 1 % (figure 2). Toutefois, ils ont presque doublé entre les années 2000 et 2014, alors qu'ils sont passés de 83 192 tonnes à près de 160 000 tonnes.



**Figure 2 – Débarquements mondiaux de homard d’Amérique, en quantité et par pays, des années 2000 à 2015**

**Source : MPO – Région du Québec et National Marine Fisheries Service, Commercial fisheries statistics**

Les débarquements de homard s’effectuent au Canada (58 %) et aux États-Unis (42 %). On note une forte croissance des débarquements dans les deux pays, mais celle-ci est plus prononcée au Canada.

Une conjonction de facteurs expliquerait la bonne santé des stocks de homard. Il s’agit notamment des courants, de la température, du faible nombre de tempêtes et de la quantité de glace, qui favoriseraient l’éclosion et la survie des larves de homard<sup>7</sup>.

Une meilleure gestion de la pêche, une réduction de la flottille de pêche au homard et une hausse de la taille minimale du homard pêché dans plusieurs zones de pêche ont également permis d’atteindre ce résultat.

En 2015, la valeur des débarquements de homard s’élevait à 789 millions de dollars canadiens aux États-Unis et à 1,2 milliard de dollars au Canada. En 2015, on enregistre une hausse de 9 % de la valeur des débarquements américains et de 25 % de celle des débarquements du Canada par rapport à l’année 2014.

Ainsi, malgré une légère baisse des quantités de homard débarquées au Canada et aux États-Unis, la valeur des débarquements est en hausse. Cela s’explique par une augmentation du prix moyen du homard au débarquement dans les deux pays.

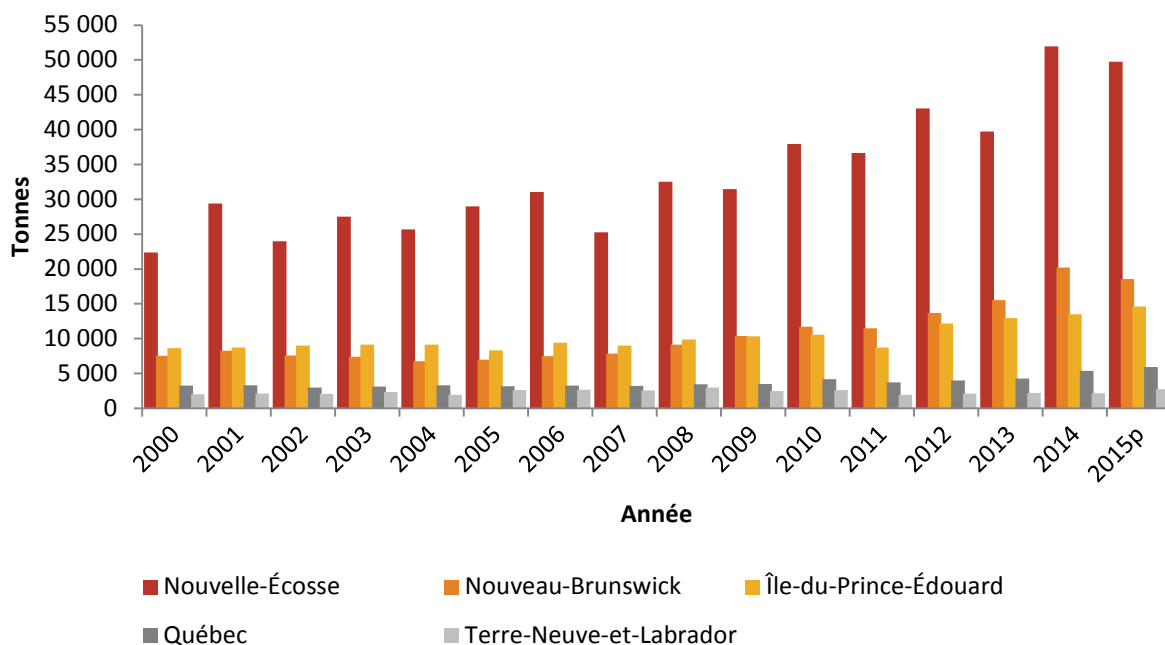
7. RADIO-CANADA, *Abondance historique de homards dans le golfe du Saint-Laurent*, [En ligne]. [\[http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/04/abondance-historique-de-homards-dans-le-golfe-du-saint-laurent\]](http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/04/abondance-historique-de-homards-dans-le-golfe-du-saint-laurent) (Consulté le 28 octobre 2016).

## 1.2.2 Les débarquements au Canada

Les débarquements de homard au Canada proviennent des provinces du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (figure 3).

Les quantités de homard débarquées au Canada ont connu une hausse importante au cours des quatre dernières années. En 2014 et 2015, elles ont atteint un record dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador.

En 2015, en Nouvelle-Écosse, les débarquements de homard se sont élevés à 49 755 tonnes (plus de 50 % des débarquements totaux de homard au Canada). Le Nouveau-Brunswick suivait avec 18 552 tonnes (20 %). Venaient ensuite l'Île-du-Prince-Édouard avec 14 615 tonnes (16 %), le Québec avec 5 900 tonnes (6 %) et Terre-Neuve-et-Labrador avec 2 761 tonnes (3 %).

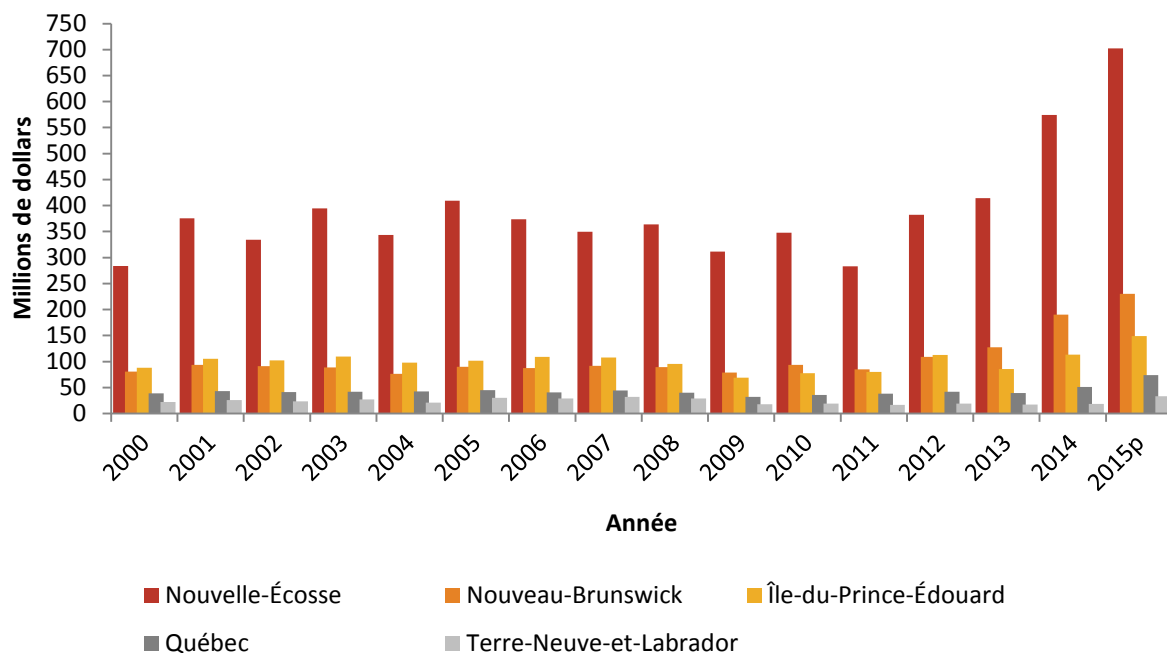


**Figure 3 – Débarquements de homard au Canada, en quantité et par province, des années 2000 à 2015p**

**Source : MPO – Région du Québec**

La valeur des débarquements a également atteint des sommets historiques en 2014 et 2015. Elle s'établissait à 1,2 milliard de dollars pour cette dernière année (figure 4).

La Nouvelle-Écosse domine également pour ce qui est de la valeur des débarquements de homard au Canada avec 702,4 millions de dollars. Cette somme représente 59 % des débarquements totaux pour l'année 2015, dont la valeur s'élevait à près de 1,2 milliard de dollars. Le Nouveau-Brunswick (230 millions de dollars), l'Île-du-Prince-Édouard (148,9 millions de dollars), le Québec (74 millions de dollars) et Terre-Neuve-et-Labrador (33 millions de dollars) suivent de loin.



**Figure 4 – Débarquements de homard au Canada, en valeur et par province, des années 2000 à 2015p**

**Source : MPO – Région du Québec**

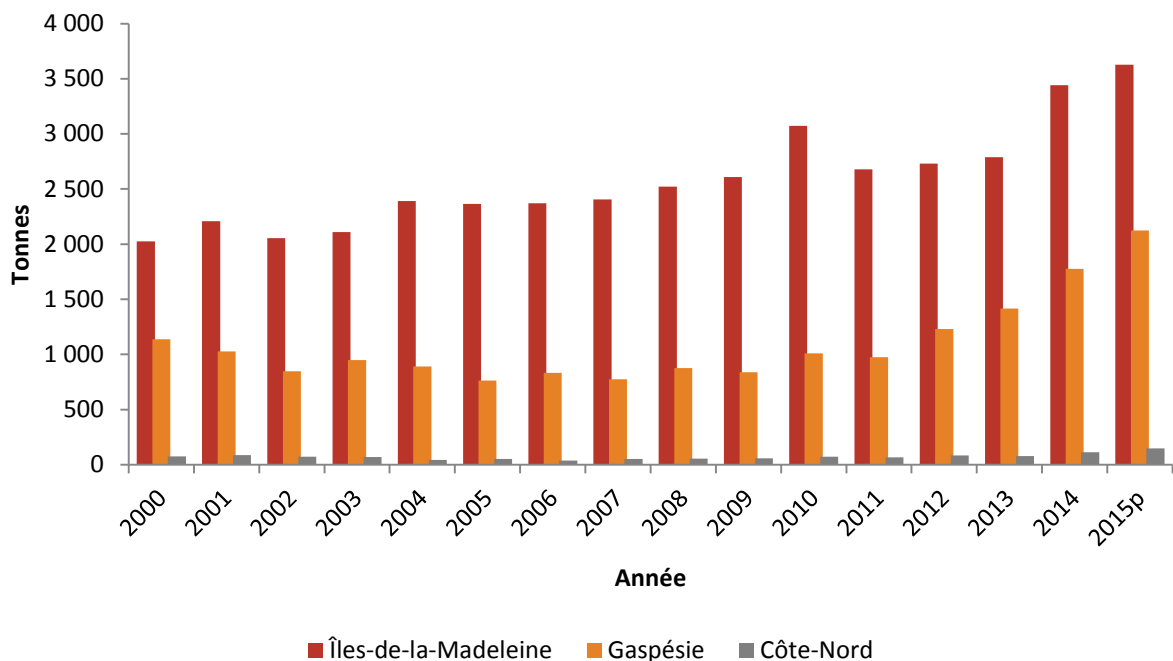
On remarque que malgré une légère diminution des quantités de homard débarquées en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la valeur des débarquements a augmenté dans ces deux provinces, tout comme ailleurs au Canada. Cela traduit une hausse du prix annuel moyen au débarquement, qui est aussi influencé par les périodes de pêche printanière ou automnale dans certaines provinces.

### 1.2.3 Les débarquements au Québec

En 2015, les quantités de homard débarquées au Québec représentaient environ 6 % des débarquements totaux de cette espèce au Canada, soit l'équivalent de près de 4 % de l'offre mondiale.

Il s'agit de l'une des principales espèces débarquées au Québec. Bien que le homard ne représente que 10 % du volume total des débarquements québécois de poissons et de fruits de mer, il compte pour près de 32 % de la valeur totale des débarquements du Québec.

Les débarquements s'effectuent dans les trois régions maritimes du Québec, soit les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie et la Côte-Nord (figure 5). En 2015, les Îles-de-la-Madeleine ont reçu près de 62 % des quantités débarquées. La Gaspésie en a reçu environ 36 % et la Côte-Nord, 2 %. On remarque que les débarquements ont augmenté en quantité dans les trois régions en 2014 et 2015.



**Figure 5 – Débarquements de homard au Québec, en quantité et par région, des années 2000 à 2015p**

Source : MPO – Région du Québec

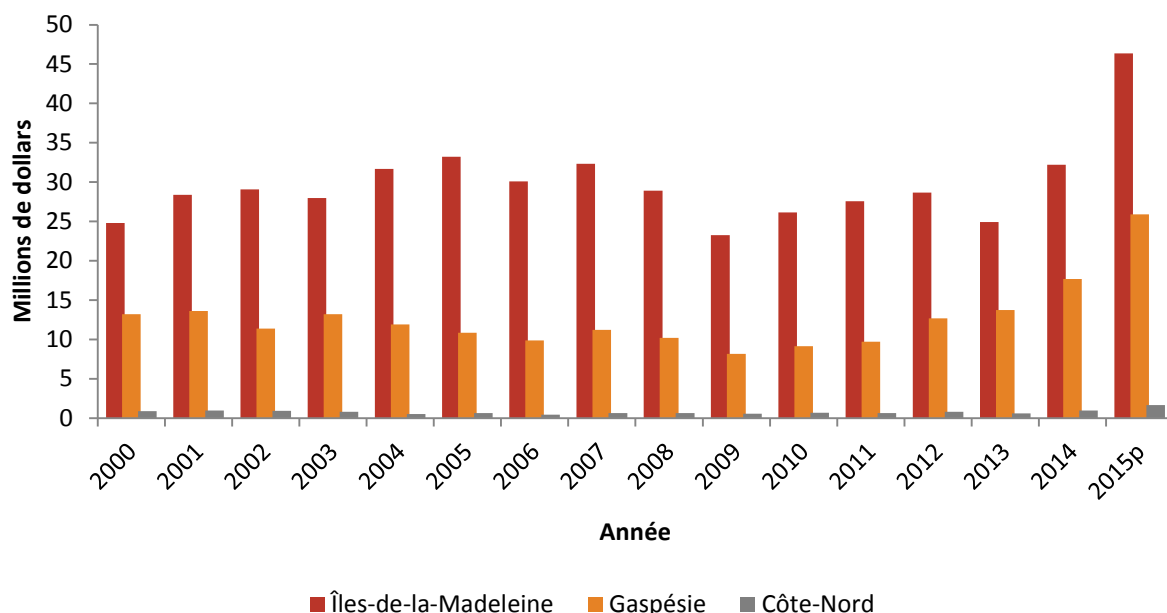
La Gaspésie et la Côte-Nord ont enregistré les plus fortes hausses en ce qui a trait à la proportion. Pour l'année 2015, en comparaison avec la moyenne des années 2000 à 2013, la Gaspésie a augmenté ses débarquements de 119 % et la Côte-Nord, de 131 %.

**Tableau III – Évolution des débarquements de homard au Québec, en quantité (tonnes), par région**

	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord	Total
2014	3 441	1 776	112	5 329
2015p	3 628	2 123	150	5 872
Moyenne 2000-2013	2 452	969	65	3 486
Variation 2000-2013 par rapport à 2014 (%)	40 %	83 %	74 %	53 %
Variation 2000-2013 par rapport à 2015 (%)	48 %	119 %	131 %	68 %

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

Pour l'année 2015, la valeur totale des débarquements de homard au Québec a atteint 74 millions de dollars. Il s'agit de la plus forte valeur historique (figure 6) et d'une hausse de 45 % par rapport à l'année 2014. Deux facteurs expliquent cette situation : une hausse de 11 % des débarquements et une augmentation du prix au débarquement. En 2015, la valeur des débarquements est de 82 % plus élevée que la moyenne des débarquements pour la période 2000-2013.



**Figure 6 – Débarquements de homard au Québec, en valeur et par région, des années 2000 à 2015p**

Source : MPO – Région du Québec

#### 1.2.4 Les caractéristiques des pêcheurs et de la flottille de pêche au homard du Québec

##### L'importance du homard dans le revenu des homardiers

Le homard constitue la principale espèce débarquée par les homardiers, sur le plan de la valeur (tableau IV). Aux Îles-de-la-Madeleine, il représente plus de 90 % de la valeur des débarquements de la flottille. En Gaspésie, cette part varie entre 81 % et 93 % selon les années. Sur la Côte-Nord, elle se situe entre 48 % et 74 %.

**Tableau IV – Importance du homard dans la valeur totale des débarquements de la flottille de homardiers, par région du Québec, des années 2010 à 2015**

	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord
2010	94 %	83 %	67 %
2011	91 %	81 %	48 %
2012	91 %	84 %	57 %
2013	90 %	84 %	61 %
2014	91 %	90 %	74 %
2015p	94 %	93 %	57 %

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

**Tableau V – Importance du homard dans le volume total des débarquements de la flottille de homardiers, par région du Québec, des années 2010 à 2015**

	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord
2010	65 %	27 %	13 %
2011	47 %	62 %	25 %
2012	63 %	31 %	9 %
2013	64 %	32 %	12 %
2014	72 %	43 %	20 %
2015p	74 %	52 %	19 %

*Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ*

Aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, les autres espèces débarquées par les homardiers sont principalement des poissons de fond, des poissons pélagiques ainsi que du crabe des neiges et du crabe commun. Sur la Côte-Nord, les poissons de fond et le crabe des neiges constituent une part importante des débarquements des pêcheurs de homard.

#### La taille des bateaux utilisés pour la pêche au homard

La pêche au homard pratiquée au Québec est une pêche côtière. Jusqu'au début des années 2000, elle s'effectuait à bord de bateaux de moins de 35 pieds. Au cours des 15 dernières années, ces bateaux ont été remplacés par des embarcations de plus grande taille, en Gaspésie, mais surtout aux Îles-de-la-Madeleine.

**Tableau VI – Longueur des bateaux utilisés pour la pêche au homard, par région du Québec, en 2010 et 2015**

Longueur des bateaux	Secteur	2010	2015
Moins de 35 pieds	Îles-de-la-Madeleine	113	44
	Gaspésie	196	119
	Côte-Nord	41	48
De 35 pieds à 44 pieds et 11 pouces	Îles-de-la-Madeleine	211	277
	Gaspésie	28	45
	Côte-Nord	10	3
De 45 pieds à 64 pieds et 11 pouces	Îles-de-la-Madeleine	5	7
	Gaspésie	1	1
	Côte-Nord	0	1

*Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ*

Il est également intéressant de noter qu'en 2000, les bateaux de 25 ans ou plus représentaient 71 % des bateaux utilisés pour la pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine, 48 % en Gaspésie et 70 % sur la Côte-Nord. En 2015, ils ne correspondaient plus qu'à 39 % des bateaux utilisés aux Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie et sur la Côte-Nord, les proportions étaient de 29 % et de 50 % respectivement.

### 1.2.5 La rentabilité de la flottille de pêche au homard du Québec

Il n'y a pas de données récentes sur la rentabilité des homardiens du Québec. Toutefois, l'étude sur la rentabilité des homardiens réalisée par le MAPAQ en 2007 établissait ce qui suit :

Les homardiens des Îles-de-la-Madeleine tiraient un revenu de la pêche au homard de 98 904 dollars et un revenu supplémentaire de 22 800 dollars<sup>8</sup>, et leurs dépenses se chiffraient à 69 872 dollars. La marge brute avant la rémunération du propriétaire et l'assurance emploi s'élevait donc à 30 328 dollars en moyenne.

Les homardiens de la Gaspésie, quant à eux, gagnaient un revenu de la pêche au homard de 47 549 dollars et un revenu supplémentaire de 28 559 dollars, et leurs dépenses totales atteignaient 42 332 dollars. La marge brute avant rémunération du propriétaire se chiffrait donc à 7 605 dollars.

#### Les revenus

Le revenu moyen de la flottille des homardiens du Québec issu de la pêche au homard est passé de 63 452 dollars en 2010 à 137 236 dollars en 2016 (tableau VII). Cette forte croissance s'explique, encore une fois, par l'effet combiné de l'augmentation des captures et du prix au débarquement dans les trois régions maritimes du Québec, particulièrement en Gaspésie.

Le tableau ci-dessous ne tient compte que des débarquements de homard. Pour avoir le revenu total des pêcheurs, il faut rajouter à ces données les produits de la vente d'autres poissons et fruits de mer ainsi que les autres revenus telle l'assurance emploi.

**Tableau VII - Revenu moyen des homardiens, pour la pêche au homard, des années 2010 à 2016**

	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	Côte-Nord	Total Québec
2010	80 243 \$	47 539 \$	15 388 \$	63 452 \$
2011	85 121 \$	51 363 \$	12 209 \$	68 249 \$
2012	88 288 \$	67 194 \$	16 339 \$	74 423 \$
2013	76 657 \$	80 575 \$	16 090 \$	71 852 \$
2014	99 249 \$	104 823 \$	22 276 \$	93 775 \$
2015p	142 651 \$	152 166 \$	41 542 \$	134 947 \$
2016p	121 481 \$	187 134 \$	81 578 \$	137 236 \$

**Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ**

8. Le revenu supplémentaire correspond au produit de la vente d'autres espèces, aux revenus de location, au revenu d'assurance emploi, etc.

## Les dépenses

Les principales dépenses d'exploitation pour les entreprises de pêche au homard sont les salaires, le carburant, les appâts et les intérêts sur les prêts. Au total, ces quatre postes de dépenses représentent plus de 50 % des coûts d'exploitation des entreprises. Si l'on considère que le coût du carburant, des appâts et les salaires ont augmenté au cours des cinq dernières années, on peut conclure qu'il en est de même pour les dépenses des homardières. Toutefois, la croissance des revenus, notamment en 2014 et 2015, a permis de compenser cette hausse.

### 1.3 Les constats

Globalement, les stocks de homard dans les différentes zones de pêche au homard du Québec sont en bonne condition.

Depuis plusieurs années, l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine et le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie mettent en place des initiatives de conservation afin de protéger la ressource et d'en améliorer la gestion. Il s'agit, notamment, de diminuer le nombre de casiers de pêche, de racheter ou de fusionner des entreprises de pêche afin de réduire la surcapacité de pêche, d'augmenter la taille du homard capturé ou d'utiliser des journaux de bord électroniques pour faciliter le suivi scientifique de la pêche.

Les quantités de homard débarquées au Québec ont fortement augmenté en 2014 et 2015 comparativement à la moyenne des débarquements pour les années 2000 à 2013. Toutes les régions maritimes du Québec, c'est-à-dire les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie et la Côte-Nord, ont enregistré une croissance des captures de homard.

La hausse des captures s'est accompagnée, particulièrement en 2015, d'une augmentation du prix moyen au débarquement favorisé par l'éloignement de la crise financière de l'année 2008 et le retour d'un taux de change avantageux. Par conséquent, le revenu moyen des homardières a fortement augmenté en 2015 par rapport aux années précédentes. Cette hausse est toutefois assombrie par une progression des dépenses en carburant, en salaires et en appâts.

Les données disponibles ne permettent pas d'établir avec certitude la rentabilité des entreprises de pêche au homard. Toutefois, il est fort probable qu'en 2014 et 2015, les activités aient été rentables pour la majorité des entreprises.

## 2 LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION ET LA MISE EN MARCHÉ

### 2.1 La structure de la mise en marché

La figure 7 présente la structure de la distribution du homard au Québec ainsi que les diverses possibilités de mise en marché, soit du homard vivant ou du homard transformé.

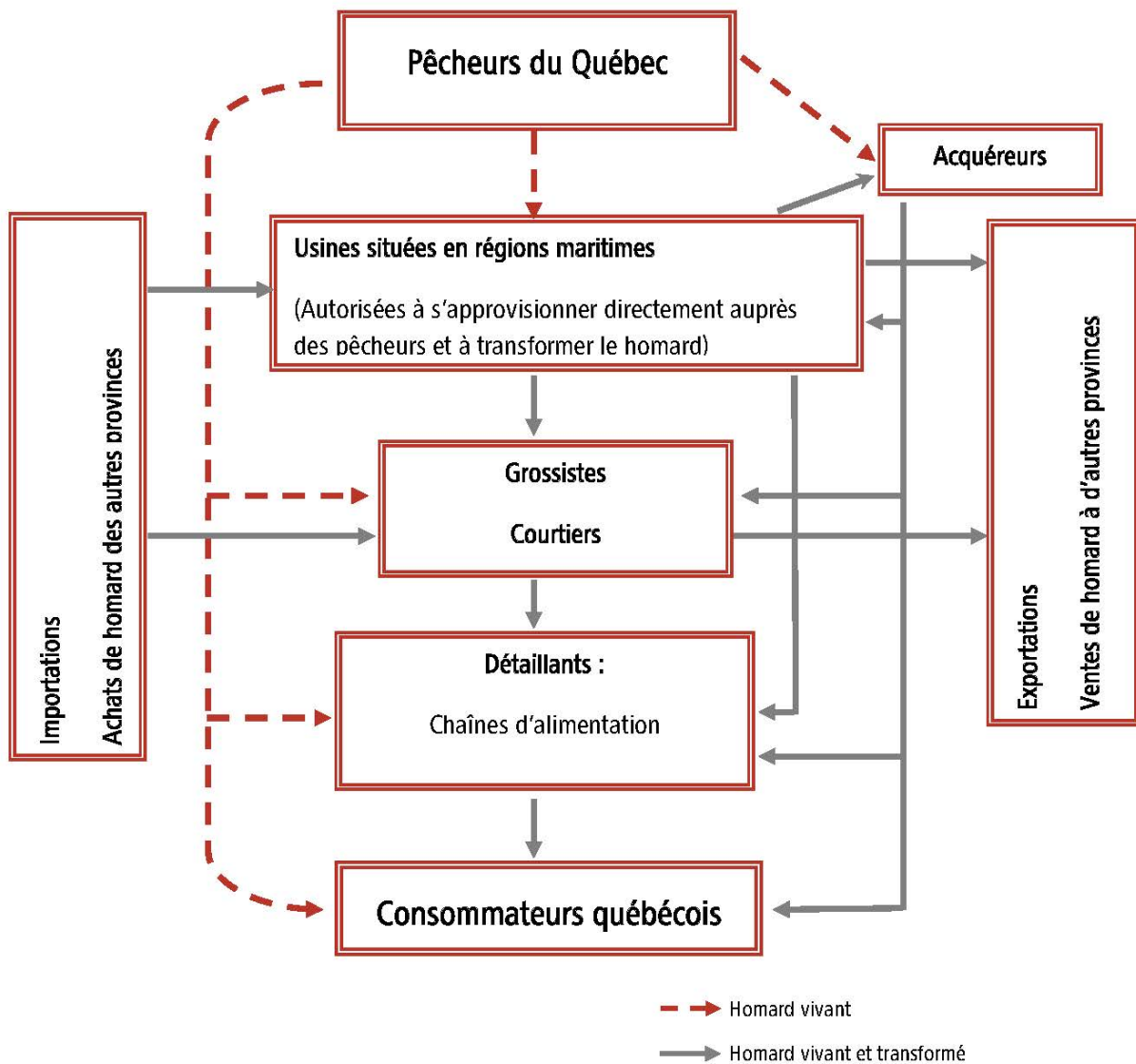


Figure 7 – Principaux acteurs de la distribution du homard au Québec

Rappelons que le pêcheur peut vendre ses captures de homard à une usine, à un acquéreur, à un grossiste, à un détaillant, à un restaurateur ou même directement à un consommateur.

La vente de homard par les pêcheurs aux usines de transformation autorisées en vertu de la politique ministérielle est une des plus importantes activités du circuit de distribution.

Le circuit de distribution du homard vivant est relativement court afin que le produit parvienne rapidement aux consommateurs québécois, canadiens et américains. Certains acheteurs (ex. : coopératives, usines, etc.) vont préférer commercialiser eux-mêmes leurs produits en les vendant directement aux chaînes d'alimentation, aux poissonneries, aux restaurants ou aux consommateurs. D'autres acheteurs vont passer par des grossistes ou des distributeurs.

Le homard transformé au Québec est destiné, en majorité, à des marchés en dehors de la province. Il est généralement commercialisé par l'entremise de courtiers. Les États-Unis sont la principale destination des exportations de homard du Québec. Les entreprises qui exportent leurs produits vers ce marché cherchent généralement à traiter directement avec des grossistes basés en Nouvelle-Angleterre. Elles peuvent aussi passer par des grossistes établis dans d'autres provinces, notamment au Nouveau-Brunswick. Ces derniers peuvent également servir d'intermédiaires pour fournir aux usines de transformation du Québec, du homard qui provient d'autres provinces ou des États-Unis.

## **2.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine**

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1), un regroupement de pêcheurs peut mettre en place un mode de mise en marché collective pour un produit marin. Aux Îles-de-la-Madeleine, un plan conjoint de mise en marché du homard adopté par l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 21 mars 1991. Il est administré par l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et vise tous les pêcheurs de homard qui sont à l'œuvre dans la zone 22. En 2015, on dénombrait 325 pêcheurs concernés par le plan.

L'Office négocie chaque année une convention de mise en marché avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche qui représente les acheteurs. La convention permet de fixer le prix des captures, les modalités des transactions d'achat entre les pêcheurs et les transformateurs ainsi que toute autre condition déterminée par les deux parties.

## **2.3 Les constats**

Le circuit de distribution du homard vivant est relativement court afin que le produit parvienne rapidement aux consommateurs québécois, canadiens et américains. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une part importante du homard du Québec est vendue « vivant ».

Le plan conjoint qui est actuellement en place vise le homard pêché dans la zone 22 (Îles-de-la-Madeleine). Il existe depuis l'année 1991.

### 3 L'ÉVOLUTION DU PRIX

#### 3.1 Le prix au débarquement aux États-Unis

Les États-Unis ont un poids important dans le commerce du homard. Effectivement, en 2015, il s'est pêché au-dessus de 55 000 tonnes de homard dans l'État du Maine qui, à lui seul, représente plus de 80 % du poids total des débarquements au pays. Il va sans dire que l'importance du volume débarqué par les États-Unis est l'un des facteurs qui influent sur le prix du homard.

Dans le graphique suivant, il est intéressant de voir la stabilité relative du prix des années 1995 à 2002, moment où il a subi une hausse marquée jusqu'en 2005. C'est entre les années 2007 et 2009 que l'on peut voir une chute du prix qui l'a ramené au même niveau qu'en 1995. Pendant que le volume débarqué s'est stabilisé autour de 67 000 tonnes des années 2012 à 2015, on note une hausse du prix de près de 50 % durant la même période.

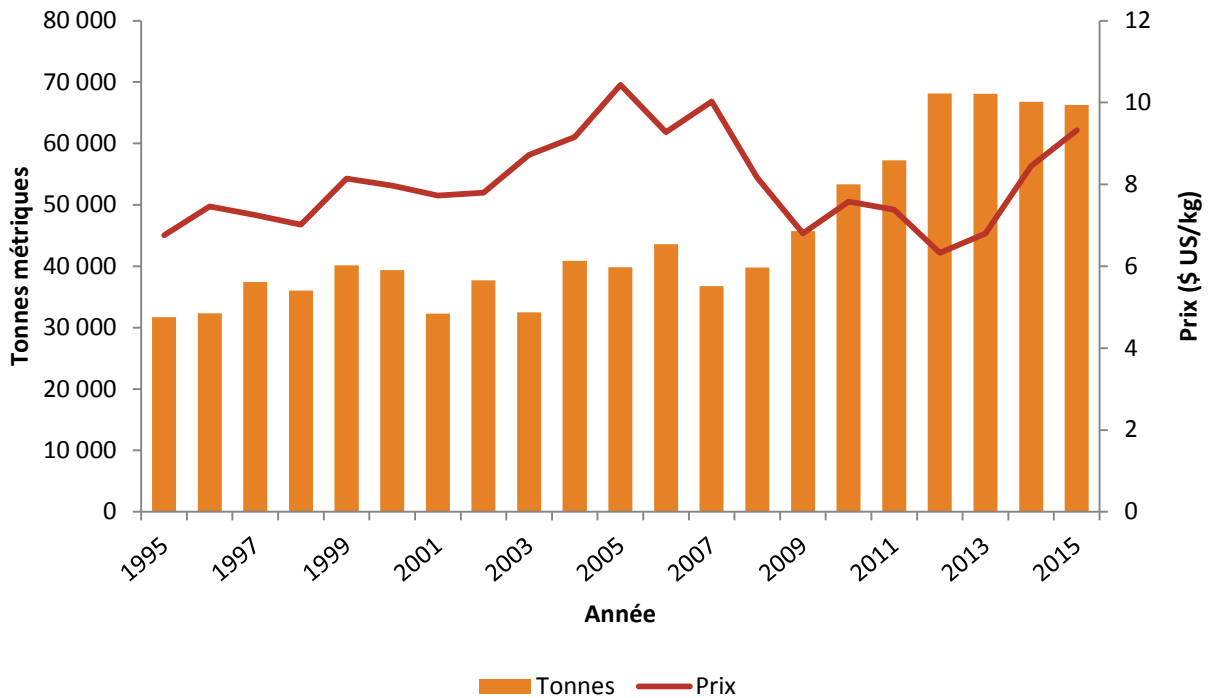


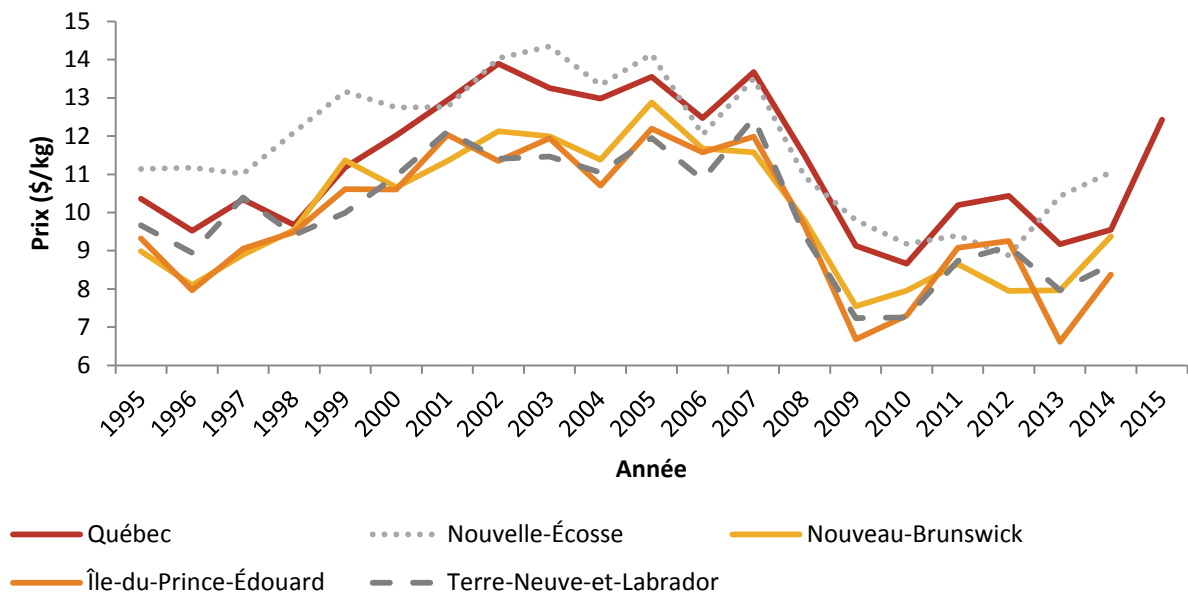
Figure 8 – Prix moyen au débarquement pour les États-Unis, des années 1995 à 2015

Source : National Oceanic and Atmospheric Administration, Office of Science and Technology (2016)

### 3.2 Le prix au débarquement au Canada

Au Canada, le homard n'est pêché que par les provinces de l'est du pays. En 2014, on comptait 92 779 tonnes métriques débarquées, dont 55,5 % provenaient de la Nouvelle-Écosse, 21,8 %, du Nouveau-Brunswick, 14,6 %, de l'Île-du-Prince-Édouard, 5,8 %, du Québec et 2,3 %, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du prix moyen au débarquement au Québec ainsi que dans les autres provinces de l'Atlantique entre les années 1995 et 2015. On remarque une forte hausse des prix entre les années 1998 et 2002 pour l'ensemble des provinces; le prix au Québec a augmenté de presque 50 %, alors que la variation a été moins accrue dans les provinces atlantiques. Durant la période 2002-2007, les prix ont fluctué entre onze et douze dollars le kg pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, et entre treize et quatorze dollars le kg pour le Québec et la Nouvelle-Écosse. C'est à partir de l'année 2007, et ce, jusqu'en 2009, que l'on peut voir un effondrement du prix moyen sous les prix de l'année 1996 pour toutes les provinces. Des années 2009 à 2012, on observe une progression lente suivie d'une rechute jusqu'en 2013, où les prix se sont apparentés à ceux de l'année 2009. Depuis, la tendance est à la hausse pour toutes les provinces.



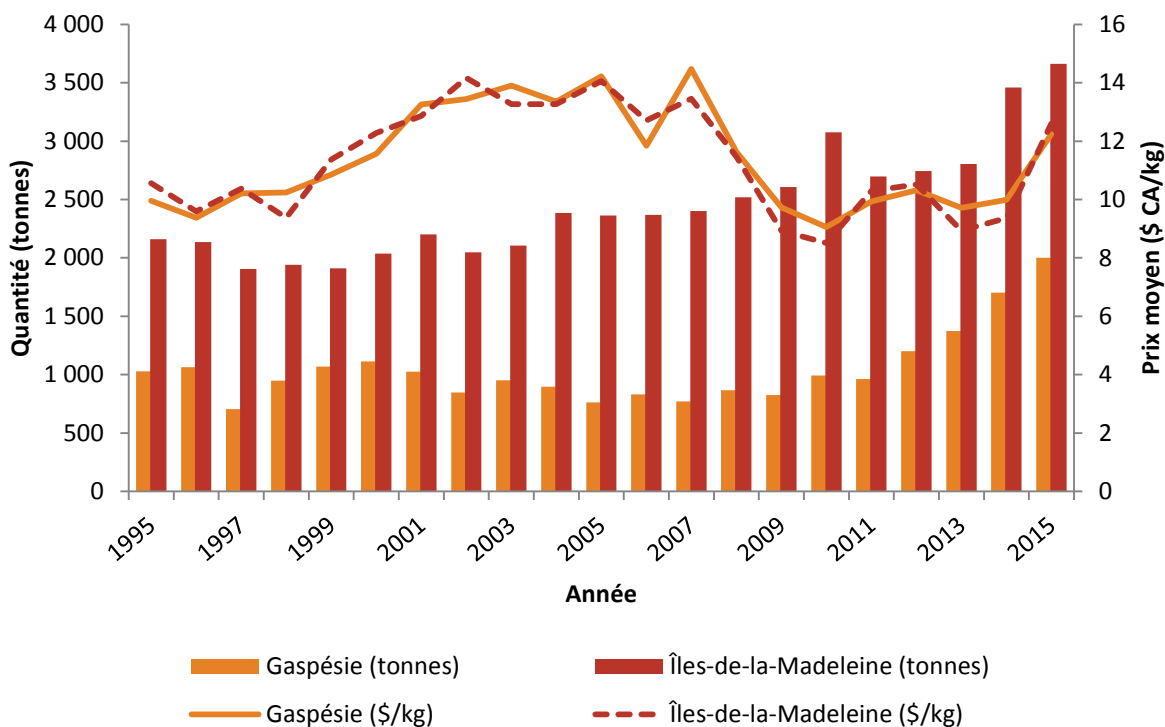
**Figure 9 – Prix moyen au débarquement pour les provinces du Québec et de l'Atlantique, des années 1995 à 2015**  
**Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ**

La différence de prix entre les provinces est en partie attribuable à la variété de taille, d'une province à l'autre, des homards qui sont débarqués. Le graphique ci-dessus présente un prix moyen, toutes catégories confondues. Il va sans dire que le homard de plus grande taille obtient, généralement, un meilleur prix à la livre que le homard plus petit.

### 3.3 Le prix au débarquement au Québec

Pour ce qui est de la province de Québec, le commerce du homard est concentré dans deux régions maritimes, soit la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Le graphique suivant compare l'évolution du prix moyen au débarquement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Jusqu'en 2003, l'établissement du prix du plan conjoint aux Îles-de-la-Madeleine se faisait en fonction des catégories de homard, à savoir le homard de catégorie « *canner* » et le homard de catégorie « *market* ». Le homard « *canner* » a une longueur de céphalothorax inférieure à 3 ¼ pouces (82,5 mm), tandis que le homard « *market* » a une longueur plus grande que 3 ¼ pouces (82,5 mm) et un poids supérieur à 450 grammes (g). Le prix du homard « *canner* » était plus faible que celui du homard « *market* ». Depuis l'année 2003, le seul prix négocié est celui de la catégorie « *market* » en raison de la hausse de la taille du homard débarqué au Québec.



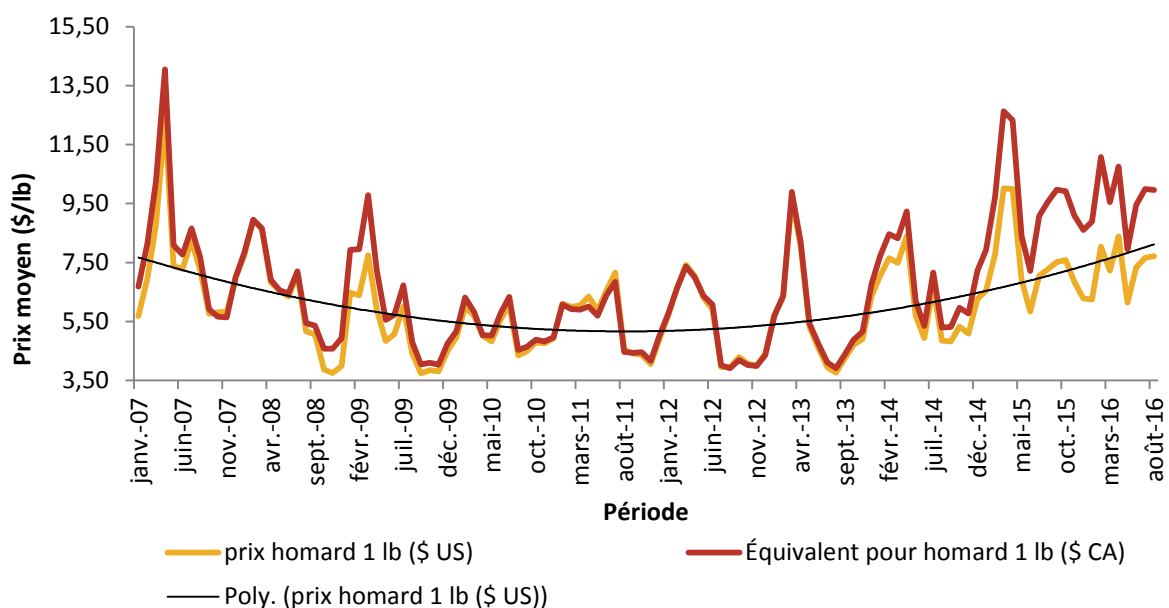
**Figure 10 – Quantité de homard pêchée et prix moyen au débarquement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, des années 1995 à 2015**  
 Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

Des années 1998 à 2002, le prix a augmenté de façon relativement semblable pour les deux régions, mais il a fini par être plus élevé aux Îles-de-la-Madeleine. Par la suite, jusqu'en 2005, les prix sont restés stables dans l'ensemble avant d'atteindre un creux en 2006 (qui sépare les deux sommets historiques des années 2005 et 2007). Il est important de noter que les hausses du prix du homard sont attribuables à différents facteurs : la saison de pêche, l'augmentation de la taille du homard, la mise en place d'un système de fixation du prix aux Îles-de-la-Madeleine, la croissance de la demande sur les différents marchés et le taux de change.

Ensuite, à partir de l'année 2007, les prix ont connu une baisse constante qui s'est terminée en 2010, alors qu'une période de stabilité de quatre ans a suivi. Durant cette dernière, les prix se sont apparentés à ceux du milieu des années 1990. La baisse est attribuable à la situation économique de l'époque aux États-Unis et à la hausse de l'offre entre les années 2007 et 2010.

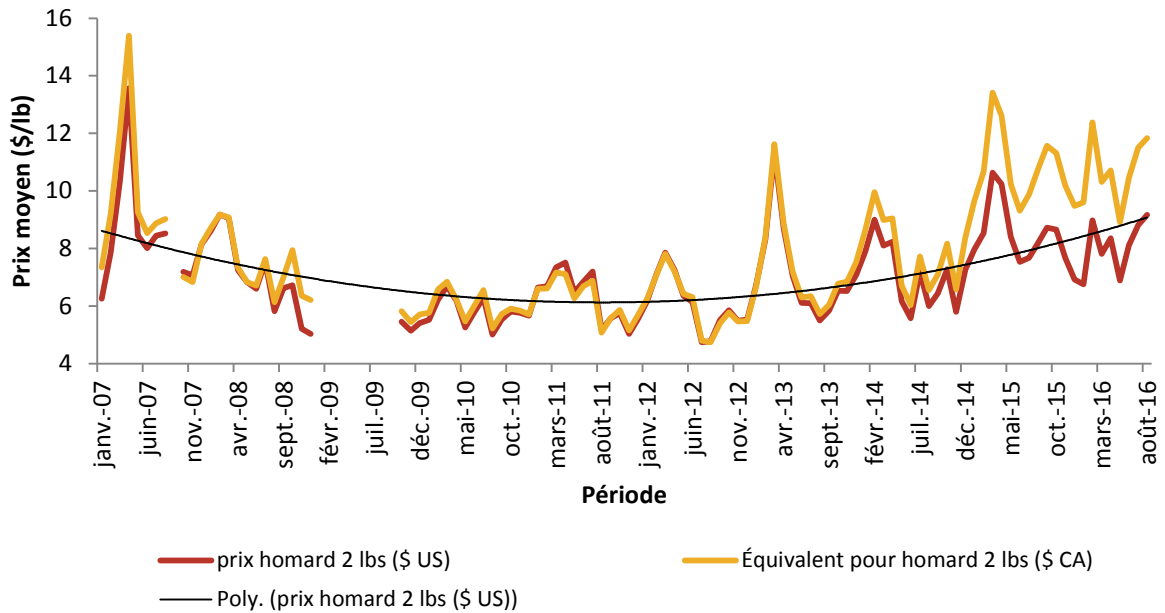
### 3.4 Le prix sur le marché de Boston

La situation économique américaine pèse sur l'économie du homard québécois puisque le marché de référence est celui de Boston. Il s'agit d'un des éléments utilisés dans la fixation du prix négocié en vertu du Plan conjoint de mise en marché du homard aux Îles-de-la-Madeleine. Dans les deux graphiques suivants, on remarque plusieurs variations du prix durant l'année. Celui-ci augmente à partir du mois de décembre pour atteindre un pic au mois d'avril. Il chute ensuite pour subir un premier creux à la mi-juin, en raison d'une offre abondante. Généralement, il remonte durant les mois de juillet et d'août. En septembre, il dégringole de nouveau jusqu'à la fin de l'automne.



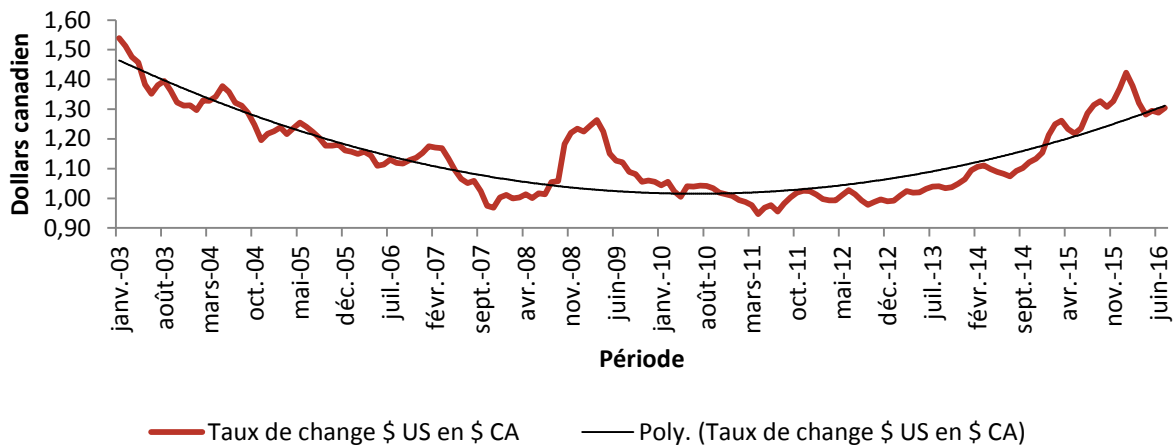
**Figure 11 – Prix moyen mensuel du homard vivant d'une livre (FOB Nouvelle-Angleterre), des années 2007 à 2016**

**Source : Seafood Price Current – Urner Barry; compilation du MAPAQ**



**Figure 12 – Prix moyen mensuel du homard vivant de deux livres (FOB Nouvelle-Angleterre), des années 2007 à 2016**

Source : Seafood Price Current; compilation du MAPAQ



**Figure 13 – Historique du taux de change**

Source : Banque du Canada; compilation du MAPAQ

Une autre façon de corréler l'effet de l'économie américaine avec le prix moyen du homard est d'interpréter la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Il est possible d'observer cette corrélation en comparant la tendance que démontrent les courbes de tendance polynomiales sur les graphiques précédents.

Dans le graphique ci-dessus, le taux de change a un effet important sur le prix payé aux pêcheurs et aux grossistes. Jusqu'en 2007, les grossistes canadiens ont profité d'une dépréciation du dollar canadien, ce qui a entraîné des répercussions positives sur le prix payé aux pêcheurs.

De plus, puisque depuis les dernières années, le homard fait l'objet d'une demande mondiale grandissante, la dépréciation du dollar canadien stimule à la hausse l'exportation. À son tour, la progression de l'exportation fait augmenter le prix.

Ces deux principaux facteurs expliquent le rétablissement rapide du prix du homard au cours des deux dernières années.

### **3.5 Les constats**

Il est difficile de souligner quel facteur amène la plus grande variation du prix du homard au débarquement. Cependant, il est évident que la situation économique américaine, la valeur du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, la hausse de la demande mondiale pour le homard et l'augmentation de l'effort de pêche ont une incidence marquée sur la variation du prix.

Au cours des trois dernières années, l'addition de ces facteurs a provoqué une hausse du prix moyen au débarquement dans toutes les régions concernées par la pêche au homard. Effectivement, le prix s'est redressé globalement de près de 40 % sur les marchés.

## 4 LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC

### 4.1 La réglementation

La transformation des produits marins au Québec est de compétence provinciale, à l'exception de l'inspection des poissons et des fruits de mer vendus en dehors du Québec (commerce interprovincial ou exportations), qui est de compétence fédérale.

Dans les régions maritimes du Québec, le secteur de la transformation de produits marins est fortement dépendant des ressources halieutiques pêchées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de ressources communes, renouvelables et gérées par le gouvernement fédéral. Une des orientations stratégiques que s'est fixées le MAPAQ est de contribuer à créer un environnement d'affaires propice à une utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de développement ordonné du secteur de la transformation. Le Ministère favorise aussi le développement régional en accordant la priorité, voire l'exclusivité, de la transformation des espèces halieutiques aux régions maritimes où celles-ci ont été pêchées ou débarquées.

En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29), le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce dernier peut aussi refuser d'accorder un tel permis ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.

Une entreprise doit être titulaire d'un permis délivré à son nom pour toutes les activités prévues dans la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, article 40), soit l'éviscération, la congélation, le fumage, etc. Ce permis précise les conditions d'exploitation que l'entreprise doit respecter, en particulier celles portant sur l'approvisionnement et les espèces, les activités autorisées ainsi que les exclusions et restrictions.

L'exploitation des espèces désignées comme le homard, le crabe des neiges, la crevette nordique, la mye commune, le crabe commun et les poissons de fond (sauf les aiguillats et les raies) fait l'objet de conditions et de restrictions au permis de même que d'une attention particulière de la part du MAPAQ. Ainsi, le processus visant l'ajout d'un permis pour transformer le homard ou toute autre espèce désignée est plus exigeant que pour une espèce non désignée. Il comprend une analyse sur la pertinence d'accroître la capacité de transformation en régions maritimes.

En 2016, le *Guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins* a été mis à jour. Ce guide explique en détail le processus de délivrance d'un permis pour l'exploitation d'un établissement de préparation de produits marins. Il présente le cadre légal et les critères opérationnels qui guident le ministre dans ses décisions relatives à la délivrance et au renouvellement d'un permis.

De plus, avec la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01), la transformation d'espèces marines débarquées au Québec fait l'objet d'un encadrement législatif particulier. La Loi établit des normes minimales de transformation afin que les poissons et fruits de mer débarqués au Québec subissent une première transformation dans les usines situées en régions maritimes.

En vigueur depuis 1987, elle régleme nte le commerce et la transformation des produits marins débarqués au Québec. Le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01, r. 1), quant à lui, établit des exigences de transformation pour les espèces débarquées avant qu'elles ne soient acheminées à l'extérieur du territoire québécois.

Dans le cas du homard, le produit doit être cuit ou congelé lorsqu'il n'est pas commercialisé vivant. Par ailleurs, une entreprise qui désire transformer du homard afin d'en faire la vente en gros doit posséder un permis de transformation de produits marins délivré par le MAPAQ sur lequel le homard est inscrit comme espèce autorisée.

## **4.2 Les acheteurs**

Il existe quatre catégories d'acheteurs de homard :

- Les entreprises qui possèdent un permis d'usine de transformation de produits marins permettant la vente en gros de produits marins en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et qui ont l'autorisation de transformer le homard;
- Les titulaires d'un permis d'acquéreur en vertu de la Loi sur la transformation des produits marins; les acquéreurs sont autorisés à acheter du homard directement des pêcheurs et à le transporter conformément aux directives de la Loi et de ses règlements;
- Les entreprises titulaires d'un permis de vente au détail telles que les poissonneries et les restaurants;
- Les particuliers qui font des achats pour leur consommation personnelle.

### **4.2.1 Les usines autorisées à transformer le homard au Québec**

En 2016, les 20 usines suivantes étaient autorisées à transformer le homard en s'approvisionnant directement auprès des pêcheurs du Québec :

#### **Neuf établissements en Gaspésie**

- 1) Unipêche M.D.M. (1997) Itée
- 2) 9061-7218 Québec inc.
- 3) Marché Blais inc.
- 4) Poisson salé Gaspésien Itée
- 5) Lelièvre et lemoignan Itée
- 6) Les Crustacés de Malbaie inc. – Homards gaspésiens
- 7) Pêcheries de l'estuaire
- 8) E. Gagnon et Fils Itée
- 9) Les crustacés de Gaspé Itée

### **Sept établissements sur la Côte-Nord**

- 1) Poissonnerie J-G Laprise
- 2) Poissonnerie Fortier et Frères inc.
- 3) Les Crevettes de Sept-Îles inc.
- 4) Poséidon « Poissons et crustacés » inc. (259, rue de la mer)
- 5) Poissonnerie du Havre Itée
- 6) Coopérative communautaire de fruits de mer de la B-C-N
- 7) Ferme des Belles-amours

### **Quatre usines aux Îles-de-la-Madeleine**

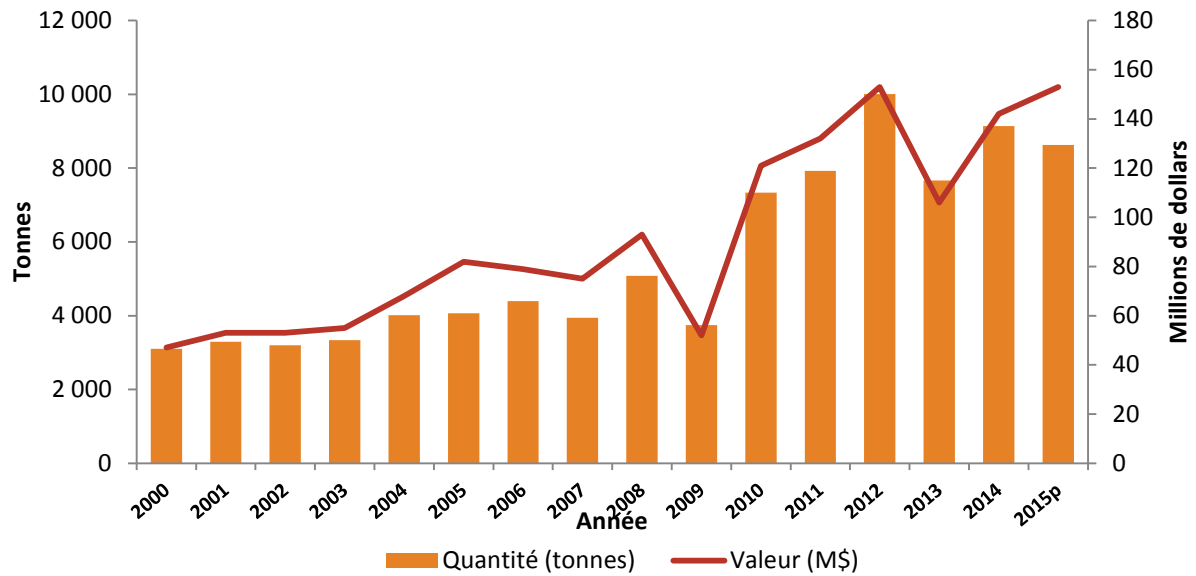
- 1) 9193-5510 Québec inc. (homard du golfe Madeleine)
- 2) Les fruits de mer Madeleine inc.
- 3) Poisson frais des îles (offre de permis)
- 4) La Renaissance des îles

En 2015, les acheteurs titulaires d'un permis d'usine qui étaient autorisés à transformer du homard dans les régions maritimes du Québec ont acheté plus de 81 % des quantités capturées par les pêcheurs du Québec. Le reste a été acheté par d'autres acheteurs qui peuvent se procurer du homard auprès des pêcheurs pour la vente en gros, mais qui ne sont pas autorisés à en faire la transformation, par des détaillants, par des titulaires de permis d'acquéreur ou par des particuliers (consommation personnelle).

En 2015, le Ministère a modifié les permis d'acquéreur, d'usine et de conserverie de produits marins en ajoutant une condition, à savoir la déclaration obligatoire des volumes de homard acheté à l'extérieur du Québec et de son utilisation (vendu vivant ou transformé). Pour la période du 25 avril au 31 décembre 2015, d'après les déclarations reçues, 7,2 millions de livres de homard ont été achetées à l'extérieur du Québec : 87 % ont été transformées et 13 % ont été revendues sous la forme de homard vivant par les acheteurs. Pour l'année 2016, toujours selon les déclarations obtenues, 5,7 millions de livres de homard ont été achetées en dehors du Québec. Presque la totalité a été transformée (95 %) et le reste (5 %) a été revendu en homard vivant.

### 4.3 Les expéditions des usines de transformation dans les régions maritimes du Québec

Les expéditions de homard des titulaires de permis d'usine du Québec dans les régions maritimes s'élevaient à 8 600 tonnes en 2015, et leur valeur atteignait près de 153 millions de dollars. La transformation du homard représentait 32 % de la valeur totale des poissons et des fruits de mer transformés au Québec en 2015.



**Figure 14 – Expéditions de homard d'Amérique des usines dans les régions maritimes du Québec, des années 2000 à 2015**  
*Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ*

Entre les années 2000 et 2015, la valeur des expéditions a presque triplé. Elle est passée de 41 millions de dollars en 2000 à plus de 83 millions de dollars en 2008. Elle a par la suite chuté à 45 millions de dollars en 2009. Il s'agissait de la plus faible valeur enregistrée depuis l'an 2000. Toutefois, en 2015, elle a atteint sa plus forte valeur enregistrée (152 millions de dollars). Cette situation s'explique notamment par une plus grande diversification de la production de homard.

Le tableau VIII présente la répartition des expéditions des usines de transformation de homard par région maritime. Avant l'année 2010, les expéditions provenaient en grande partie des Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, depuis l'année 2010, c'est en Gaspésie que les expéditions de homard sont les plus élevées. Leur valeur atteignait 99 millions de dollars en 2015, ce qui correspond à près de 65 % du total enregistré pour les régions maritimes du Québec. Toujours pour l'année 2015, les expéditions des Îles-de-la-Madeleine, quant à elles, représentaient 33 % de la valeur totale des expéditions de homard du Québec (50,7 millions de dollars). La Côte-Nord suivait avec des expéditions équivalant à moins de 2 % de la valeur totale, soit 2,9 millions de dollars.

**Tableau VIII – Valeur des expéditions de homard des usines de transformation\* et importance de la région, des années 2010 à 2015**

Unité		2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Expéditions par région</b>							
Îles-de-la-Madeleine	k\$	58 328	60 887	50 725	35 711	47 228	50 729
Gaspésie	k\$	61 240	70 337	100 772	68 583	92 975	99 035
Côte-Nord	k\$	1 176	931	1 033	1 571	1 504	2 950
Total	k\$	120 744	132 155	152 530	105 865	141 707	152 714
<b>Part de la région sur le total</b>							
Îles-de-la-Madeleine	%	48,3	46,1	33,3	33,7	33,3	33,2
Gaspésie	%	50,7	53,2	66,1	64,8	65,6	64,8
Côte-Nord	%	1,0	0,7	0,6	1,5	1,1	2,0

*Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ*

*\*Toutes les entreprises qui ont effectué des achats auprès des pêcheurs.*

#### 4.3.1 Les produits issus de la transformation

Le homard est commercialisé sous différentes formes : homard vivant, entier cuit et congelé, homard entier cuit et réfrigéré, queue congelée, chair congelée ou réfrigérée, pinces congelées, homard en conserve, en pâte, en soupe et bisque, en tomalli, en mousse et tartinade, etc.

Le rendement d'un homard entier est évalué à 37 % (23 % pour la queue et 14 % pour la chair)<sup>9</sup>. Le taux de rendement en chair d'un homard est calculé en se basant sur les deux principaux produits issus de la transformation du homard, soit la queue congelée et la chair congelée.

Les tableaux IX et X présentent la quantité et la valeur des différents produits du homard au Québec, entre les années 2010 et 2015. Le homard vivant demeurerait le produit le plus expédié par les usines en 2015.

9. Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd, *Long term value strategy for the Canadian lobster industry*, October 2010.

**Tableau IX – Quantité de produits du homard issus des établissements de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015**

	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entier frais (vivant)	T	4 257	3 767	5 998	5 602	5 234	5 960
Entier cuit	T	81	106	102	110	113	65
Frais, autres formes	T	699	425	199	158	186	417
Chair congelée	T	633	557	971	437	695	340
Congelé, entier	T	617	1 914	1 132	370	1 487	781
Queues congelées	T	638	825	643	740	986	825
Pinces et pattes congelées	T	153	122	67	13	2	4
Congelé, autres formes	T	236	207	682	84	261	58
En conserve (chair et œufs)	T	1	4	210	138	172	169
Autres (cuit)	T	20	0	0	n. s.*	n. s.	n. s.
Production rejetée	T	0	4	0	13	2	6
<b>Total</b>	<b>T</b>	<b>7 335</b>	<b>7 930</b>	<b>10 005</b>	<b>7 666</b>	<b>9 139</b>	<b>8 625</b>
Part du homard vivant	%	58	48	60	73	57	69

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

\*L'abréviation n. s. signifie « non significatif ».

**Tableau X – Valeur des produits du homard issus des établissements de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015**

	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entier frais (vivant)	k\$	44 968	45 568	71 782	60 423	61 680	83 179
Entier cuit	k\$	1 342	1 878	1 531	1 811	1 579	1 122
Frais, autres formes	k\$	22 184	12 078	2 409	2 079	2 406	292
Chair congelée	k\$	19 001	15 286	29 336	15 066	22 466	17 762
Congelé, entier	k\$	9 187	25 903	14 177	4 114	17 644	10 882
Queues congelées	k\$	21 010	26 975	20 027	21 459	34 392	33 023
Congelé, autres formes	k\$	2 417	4 377	11 305	491	520	148
En conserve (chair et œufs)	k\$	22	90	1 963	422	997	6 304
Autres (cuit)	k\$	613	0	0	n. s.*	n. s.	n. s.
Production rejetée	k\$	0	0	0	0	22	1
<b>Total</b>	<b>k\$</b>	<b>120 744</b>	<b>132 155</b>	<b>152 530</b>	<b>105 865</b>	<b>141 707</b>	<b>152 713</b>
Part du homard vivant	%	37	34	47	57	43	54

Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ

\*L'abréviation n. s. signifie « non significatif ».

La valeur des expéditions de homard provenant des usines de transformation des Îles-de-la-Madeleine s'élevait à 50,7 millions de dollars pour l'année 2015. C'est une hausse de plus de 7 % par rapport à l'année 2014.

Malgré cette augmentation, la part des Îles-de-la-Madeleine dans la valeur des expéditions totales de homard des usines de transformation dans les régions maritimes du Québec est passée de 48 % en 2010 à 33 % en 2015. Ce recul est attribuable à une hausse de la valeur des expéditions de homard des usines de la Gaspésie.

Toujours en 2015, les expéditions de homard frais vivant représentaient 71 % de la valeur et 75 % du volume des expéditions de homard des usines aux Îles-de-la-Madeleine.

La valeur des queues de homard congelées représentait plus de 16 % de la valeur de la production totale de homard aux Îles-de-la-Madeleine. Quant à la part du homard sous forme de chair en conserve, elle équivalait à plus de 12 % de la production totale sur le plan de la valeur.

Si l'on considère la valeur du homard vivant expédié par les usines de transformation du Québec en 2015, une proportion de 43 % provient des Îles-de-la-Madeleine. Pour ce qui est des produits à valeur ajoutée de cette région, leur part dans la valeur des expéditions de chair congelée du Québec est passée de 65 % en 2010 à 14 % en 2015.

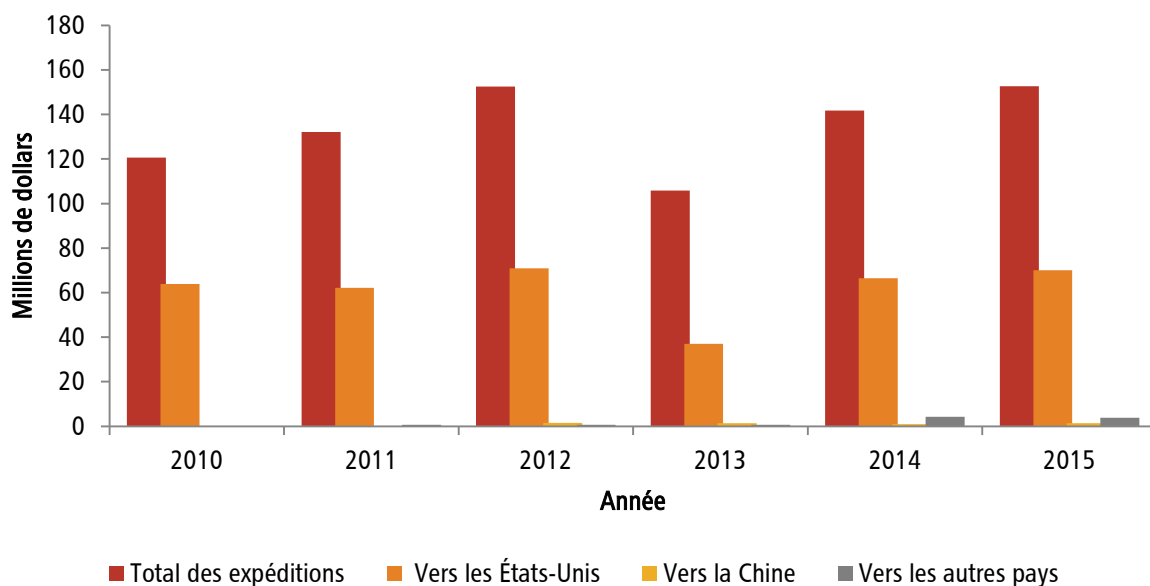
#### **4.3.2 La destination des produits issus de la transformation**

Selon les données collectées auprès des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec en 2015, les expéditions de homard de ces entreprises servent à l'exportation et au marché canadien.

En 2015, toujours selon les mêmes données, la valeur des exportations de homard en dehors du Canada s'élevait à 75,4 millions de dollars, ce qui correspond à 49 % des expéditions totales des usines de transformation pour cette espèce. Plus de 92 % des exportations étaient destinées au marché américain. Les ventes sur les autres marchés d'exportation (Europe, Asie, etc.) sont marginales.

Pour ce qui est du marché canadien, les ventes s'élevaient à 77,2 millions de dollars, ce qui représente 50 % des expéditions totales de homard. La majorité des expéditions de homard sur le marché canadien allait au Québec (74 %), et le reste était partagé entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

Vraisemblablement, une part des produits vendus au Québec ne fait que circuler d'un intermédiaire à un autre avant d'être réacheminée vers des marchés extérieurs.



**Figure 15 – Destination des expéditions hors Canada de homard des entreprises de transformation dans les régions maritimes du Québec, des années 2010 à 2015**

*Source : MPO – Région du Québec; compilation du MAPAQ*

#### 4.4 Les constats

Les expéditions de homard des usines dans les régions maritimes du Québec ont connu une forte hausse depuis l'année 2010 tant sur le plan du volume que de la valeur. Par contre, l'augmentation de la valeur est plus accentuée que l'augmentation de volume. Le prix de la livre à l'expédition a donc monté visiblement dans les dernières années.

En 2010, la part de la valeur des expéditions de homard des usines de transformation en région était divisée presque à 50 % entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Depuis, on note un écart qui se creuse entre les deux régions. La Gaspésie, qui a récupéré des parts, a expédié près de 65 % du volume annuel en 2015.

La quantité de homard expédié vivant a été particulièrement stable dans les dernières années (plus de 5 900 tonnes en 2015). Si l'on tient compte de l'augmentation du volume des expéditions, on peut donc conclure que le volume de homard transformé a connu une hausse au cours des dernières années.

## 5 LA CONSOMMATION ET LES MARCHÉS DU HOMARD

### 5.1 Les marchés internationaux

#### 5.1.1 Le marché des États-Unis

Les États-Unis représentent le plus important pays importateur de poissons et de fruits de mer au monde. En effet, leurs importations valaient 24,4 milliards de dollars canadiens en 2015. Les cinq principaux fournisseurs étaient alors le Canada (15,75 %), la Chine (13,85 %), l'Indonésie (8,84 %), le Chili (7,58 %) et la Thaïlande (7,20 %). Le Canada était, en 2015, le premier fournisseur de poissons et de fruits de mer des États-Unis avec des ventes de 3,8 milliards de dollars canadiens, suivi de la Chine, avec des ventes de 3,7 milliards de dollars canadiens. Le homard congelé représente le onzième plus important produit d'importation aux États-Unis avec une valeur de 640 millions de dollars canadiens. Les différents produits de homard (homard congelé, homard vivant et homard transformé) représentaient 6,2 % de la valeur des produits de poissons et de fruits de mer importés par les États-Unis. Les principales importations de ce pays sont les produits de crevettes, de saumon, de thon, de tilapia et de crabe.

Aux États-Unis, la consommation apparente moyenne de poissons a légèrement fléchi depuis les cinq dernières années. Elle est passée de 15,8 kg par habitant en 2010 à 14,6 kg en 2014, pour ensuite augmenter de façon marquée en 2015 à 15,5 kg par habitant<sup>10</sup>.

Le homard est exploité aux États-Unis le long des côtes du Maine jusqu'à la Caroline du Nord, les débarquements étant plus importants dans les États de la Nouvelle-Angleterre. En 2015, les débarquements américains de homard provenant de la pêche commerciale s'élevaient à 66 245 tonnes, soit 1,5 % des quantités totales de poissons et de fruits de mer débarqués aux États-Unis<sup>11</sup>.

#### 5.1.2 Le marché de la Chine

La Chine est devenue le plus grand marché de produits de la mer au monde. Elle a dépassé les États-Unis et l'Union européenne; elle est actuellement la première productrice, consommatrice, importatrice et exportatrice de produits de la pêche<sup>12</sup>. En 2015, La Chine a importé de l'étranger 11,3 milliards de dollars américains de produits de la mer. En 2015, ses principaux fournisseurs étaient la Russie (14,9 %), les États-Unis (14,6 %), le Pérou (13,4 %), le Canada (6,4 %) et l'Indonésie (4,7 %). En 2015, la valeur des exportations de poissons et de fruits de mer du Canada vers la Chine était de 716 millions de dollars; le Canada était donc le quatrième plus grand fournisseur de poissons et de fruits de mer. Les principaux produits canadiens exportés vers la Chine sont les crevettes nordiques congelées, le homard, le crabe et le saumon.

La consommation chinoise de poissons et de fruits de mer est en hausse et devrait atteindre 35,9 kg par habitant en 2020. D'après le rapport de la Banque mondiale intitulé *Fish to 2030: Prospects for Fisheries and Aquaculture*, elle comptera pour 38 % de la consommation mondiale de poissons en 2030.

<sup>10</sup> NOAA, *Current Fishery Statistics, Fisheries of the United States, 2015*

<sup>11</sup> NOAA, *Commercial Fisheries Statistics, Annual Commercial Landing Statistics*

<sup>12</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Le commerce du poisson et des fruits de mer en Chine*

En 2015, globalement, le homard était le douzième plus important produit marin importé par la Chine et il représentait 2,12 % de la valeur totale des poissons et des fruits de mer importés. Les principales importations de la Chine sont la farine de poisson, le goberge d'Alaska, la morue, les crevettes, les céphalopodes ainsi que les langoustes. Le homard est un aliment haut de gamme particulièrement apprécié par les hôtels et les restaurants qui s'adressent à une clientèle aisée.

### 5.1.3 Le marché européen

Les pays de l'Union européenne (EU) représentent ensemble un important marché pour les poissons et fruits de mer, puisque la valeur de leurs importations s'élève à 32 milliards de dollars. Globalement, les principaux fournisseurs pour l'UE sont la Norvège (24,4 %), la Chine (7,2 %), le Maroc (4,91 %), l'Islande (4,89 %) et les États-Unis (4,58 %). En 2015, la valeur des exportations de poissons et de fruits de mer du Canada vers l'Union européenne se chiffrait à 789 millions de dollars, et le Canada était le dixième plus grand fournisseur de poissons et de fruits de mer. Le homard était le deuxième produit canadien exporté après la crevette nordique. Le homard canadien est exporté principalement en Belgique (46 millions de dollars), au Royaume-Uni (33 millions de dollars), aux Pays-Bas (21 millions de dollars), en France (20 millions de dollars) et en Espagne (19 millions de dollars).

La consommation annuelle de poissons par habitant chez les Européens a augmenté en 2015 pour atteindre 25,5 kg, ce qui correspond à un kilo de poissons de plus qu'en 2013. Parmi les pays de l'UE où la consommation est la plus élevée, le Portugal occupe la première place pour ce qui est de la consommation de poissons et de fruits de mer par habitant (53,3 kg). Il est suivi de l'Espagne (46,2 kg), de la Lituanie (44,7 kg) et de la France (34,4 kg)<sup>13</sup>.

Une autre espèce de homard est aussi pêchée commercialement en Europe : le homard européen (*Homarus gammarus*). Elle est distribuée de la Norvège jusqu'au Maroc. Les débarquements mondiaux de homard européen (5 194 tonnes en 2014) sont beaucoup moins importants que ceux du homard américain (159 814 tonnes en 2014)<sup>14</sup>. Le homard européen, qui est plus dispendieux que le homard américain, ne peut à lui seul satisfaire à la demande européenne de homard.

## 5.2 Les marchés du Canada et du Québec

### 5.2.1 Le marché canadien

Selon Statistique Canada, la consommation canadienne apparente de poissons et de fruits de mer s'élevait à 7,56 kg par habitant en 2015, ce qui équivaut à une baisse par rapport à l'année 2014 (7,80 kg par habitant).

En 2015, les crustacés et mollusques représentaient 16 % de ce total. On remarque que la proportion des crustacés dans la consommation de poissons et de fruits de mer au Canada est généralement en baisse depuis l'année 2010, alors que la proportion était de 21 % cette année-là. En 2014, les ménages canadiens ont alloué 2,6 % de leurs dépenses alimentaires aux poissons et aux fruits de mer.

---

<sup>13</sup> Commission européenne, Le marché européen du poisson – Édition 2016

<sup>14</sup> FAO, *Aquatic Species Fact Sheets*

Les données sur la consommation apparente de poissons et de fruits de mer ne sont pas disponibles par espèce. La formule de calcul utilisée pour obtenir une estimation consiste à additionner les débarquements totaux de homard au Canada et les importations, puis à soustraire les exportations du résultat obtenu. Toutefois, cette formule ne tient pas compte de la part des homards débarqués et importés qui subissent une transformation. Si l'on considère les activités de transformation, l'estimation de la consommation de homard au Canada équivaut à 50 223 tonnes en 2014.

### **5.2.2 Le marché québécois**

Au Québec, la principale source de renseignements sur la consommation de poissons et de fruits de mer est une compilation annuelle du MAPAQ, réalisée à partir de données de la compagnie Nielsen sur les dépenses des Québécois dans la grande distribution au détail. En 2013, la proportion des dépenses de poissons et de fruits de mer représentait 3,1 % des dépenses alimentaires des Québécois. La proportion pour les fruits de mer et autres produits était de 0,9 % du total des dépenses<sup>15</sup>.

On ne peut pas appliquer la même formule pour estimer la consommation de homard au Québec, car elle ne tient pas compte des échanges de homard entre le Québec et les autres provinces du Canada.

## **5.3 Les importations et exportations de homard du Canada et du Québec**

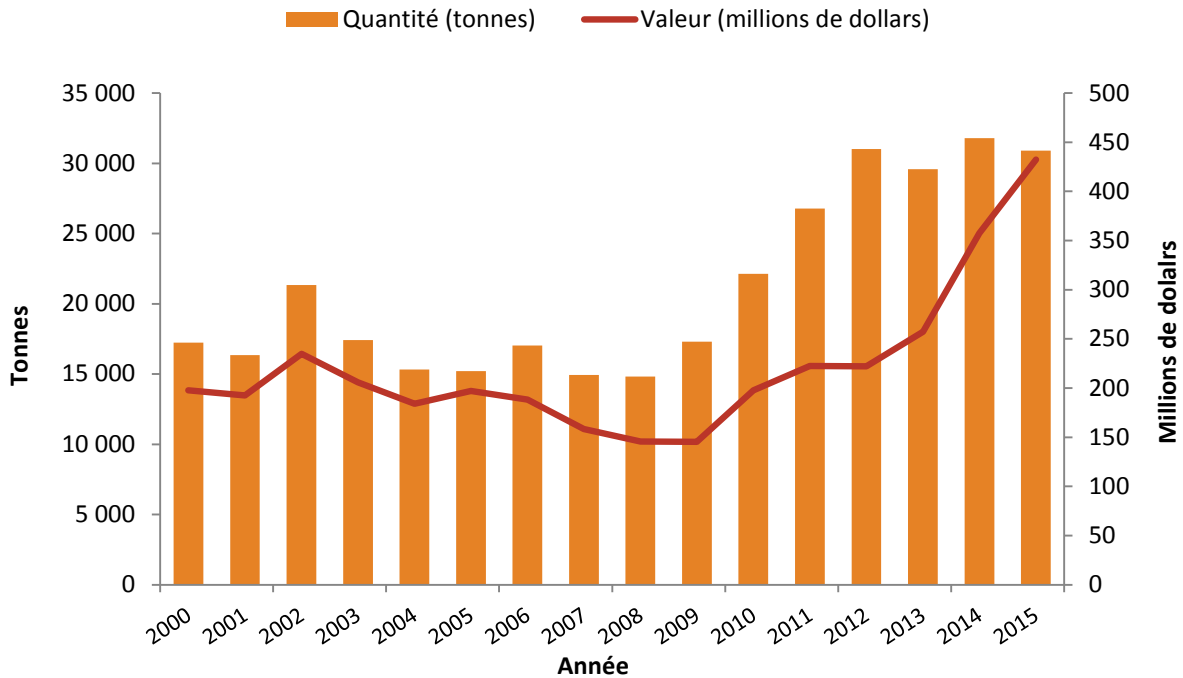
### **5.3.1 La situation canadienne**

#### **Les importations**

Le Canada est un important producteur de homard, mais il en importe également de grandes quantités. Les quantités de homard importé ont augmenté de façon marquée entre les années 2008 (14 814 tonnes) et 2012 (31 008 tonnes), pour ensuite se stabiliser. Quant à la valeur des importations de homard, elle a fortement augmenté des années 2012 (222 millions de dollars) à 2015 (432 millions de dollars). Cette hausse malgré une stabilisation de la quantité importée s'explique par une croissance marquée du prix du homard à partir de l'année 2012.

---

<sup>15</sup> MAPAQ, Bottin statistique de l'alimentation – Édition 2015, [En ligne]  
[\[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin\\_Statistique2015.pdf\]](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_Statistique2015.pdf) (Consulté le 22 février 2017)

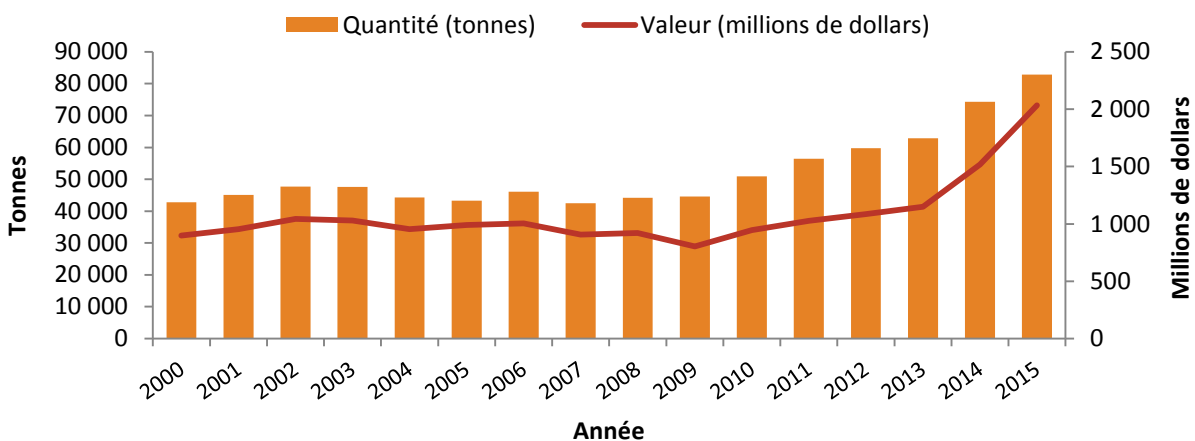


**Figure 16 – Importations canadiennes de homard des années 2000 à 2015**  
*Source : Global Trade Atlas*

Le produit le plus importé au Canada est le homard vivant. En moyenne, des années 2000 à 2015, il représentait 94 % de la valeur des importations. Les autres produits étaient le homard entier congelé, les produits contenant de la chair de homard et les conserves de homard

### Les exportations

Les exportations canadiennes de homard ont crû en quantité et en valeur depuis l’an 2000. De plus, leur valeur a atteint un sommet en 2015, alors qu’elle s’est établie à plus de deux milliards de dollars.



*Source : Global Trade Atlas*

En 2015, la quantité et la valeur des exportations ont atteint respectivement 82 837 tonnes et 2,03 milliards de dollars. C'est un sommet historique en ce qui a trait aux quantités de homard exportées.

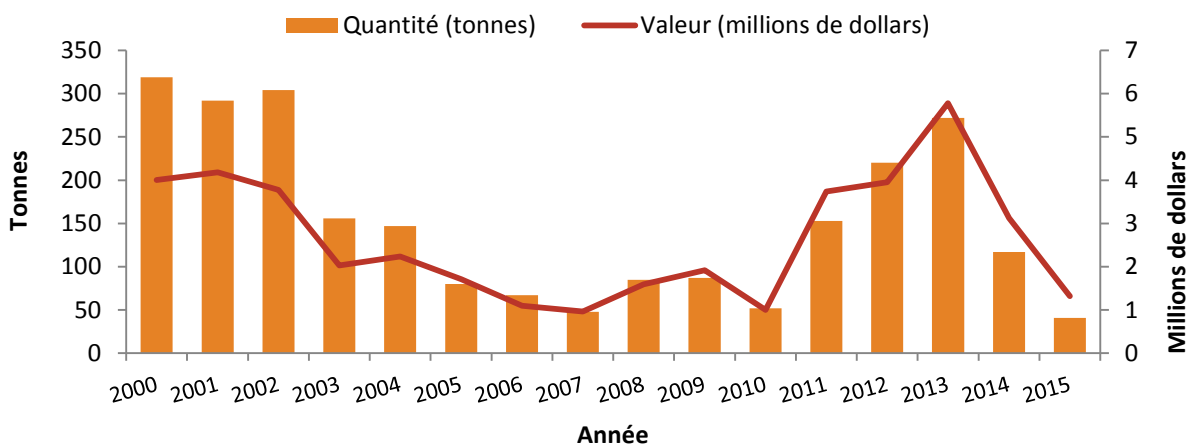
La principale destination des exportations canadiennes de homard est le marché américain. Pour l'année 2010, ce dernier a généré 75,5 % des recettes totales d'exportation, soit 1,5 milliard de dollars. Les autres pays sont la Chine (129 millions de dollars), la Corée du Sud (56 millions), le Japon (52 millions), la Belgique (46 millions), Hong Kong (42 millions) et le Royaume-Uni (33 millions).

À noter que jusqu'en 2012, le continent européen était la deuxième destination des exportations canadiennes de homard. Toutefois, l'augmentation marquée de la valeur des exportations vers la Chine au cours des dernières années positionne l'Asie comme le deuxième marché d'importance après les États-Unis.

En 2015, les exportations canadiennes de homard étaient essentiellement constituées de homard vivant (872 millions de dollars), de homard entier congelé (821 millions) et de homard préparé ou en conserve (351 millions).

### 5.3.2 La situation québécoise

Les importations de homard au Québec ont fluctué au cours des cinq dernières années. En 2010, elles s'élevaient à 52 tonnes, et leur valeur se chiffrait à 1 million de dollars. Elles ont ensuite connu une hausse jusqu'en 2013, alors que la quantité a augmenté à 272 tonnes et la valeur, à 6 millions de dollars, pour ensuite redescendre à 41 tonnes et à une valeur de 1 million de dollars en 2015.

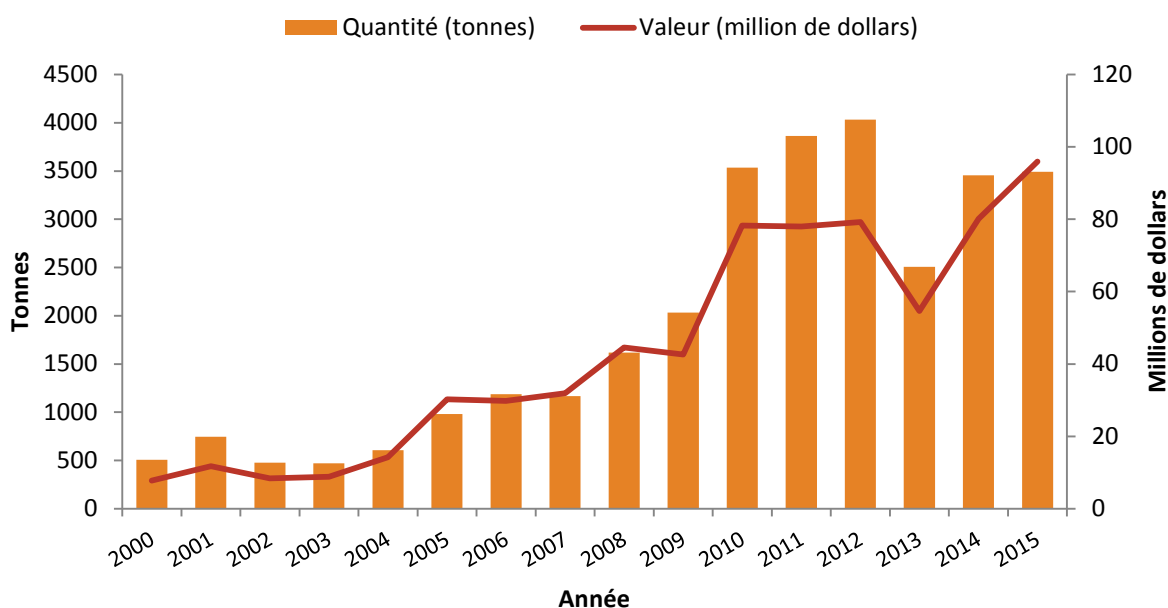


**Figure 18 – Importations québécoises de homard des années 2000 à 2015**  
**Source : Global Trade Atlas**

Jusqu'en 2004, les importations de homard au Québec étaient principalement composées de homard vivant. Depuis cette année-là, le homard entier congelé et la chair cuite congelée sont les principaux produits importés au Québec.

Pour l'année 2015, si l'on se base strictement sur la valeur, les importations de homard proviennent principalement du Canada (83 %) et des États-Unis (17 %). Effectivement, en raison de la réexportation (homard pêché au Canada, exporté dans un autre pays, puis expédié au Québec), le Québec importe du homard canadien par l'entremise d'autres pays. Ces chiffres ne tiennent pas compte du homard importé qui transite par les provinces maritimes avant d'entrer au Québec. Malheureusement, aucune donnée n'est disponible sur le commerce interprovincial de homard. Un calcul pourrait se faire si on connaissait la consommation de homard des Québécois, mais cette donnée est aussi inconnue pour l'instant. Les seules données existantes sur la consommation sont la consommation canadienne de fruits de mer non ventilée par espèce.

Les exportations québécoises de homard sont demeurées relativement stables jusqu'en 2005. Elles ont toutefois fortement augmenté au cours des dix dernières années, en quantité et en valeur. Leur valeur a atteint un sommet historique en 2015, avec des exportations qui s'élèvent à 96 millions de dollars. C'est en 2012 que la province a exporté la quantité la plus importante de homard (4 032 tonnes). En 2013, la quantité et la valeur ont diminué par rapport aux trois années précédentes. Bien que la valeur ait de nouveau atteint un sommet en 2014 et 2015, la quantité exportée pour ces années est demeurée sous les chiffres obtenus en 2010. Globalement, entre les années 2000 et 2015, la quantité des exportations de homard a augmenté de 687 % et la valeur, de 1 231 %.



**Figure 19 – Exportations québécoises de homard des années 2000 à 2015**

**Source : Global Trade Atlas**

La principale destination des exportations de homard québécois est le marché américain. En 2015, ce marché générait des recettes de plus de 91 millions de dollars, ce qui représente plus de 95 % de la valeur totale des exportations de homard. L'Espagne suit de très loin avec des exportations d'une valeur de 1,4 million de dollars. Viennent ensuite le Vietnam et Hong Kong. Pour l'année 2015, les principaux produits de homard exportés par le Québec sont les suivants : le homard entier congelé (50 millions de dollars), le homard préparé ou en conserve (28 millions) et le homard vivant (18 millions).

Entre les années 2000 et 2004, le homard vivant représentait en moyenne 70 % de la valeur des exportations pour cette espèce. Durant la période 2005-2015, cette proportion s'élevait seulement à 12 %. En 2010, elle était la plus faible depuis 2003, soit 4 %. La part du homard entier congelé et du homard préparé ou en conserve dans la valeur totale des exportations de homard est passée en moyenne de 30 % entre les années 2000 et 2004 à 88 % pour la période 2005-2015. En 2015, ces deux produits représentaient 81 % de la valeur totale des exportations.

#### **5.4 Les constats**

Le marché américain est toujours le plus important, autant pour le homard frais que pour le homard congelé. Cependant, l'augmentation des volumes débarqués au Canada et aux États-Unis permet au homard de pénétrer de nouveaux marchés. Les exportations croissantes des dernières années vers la Chine modifient le commerce international pour ce crustacé.

## 6 L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 6.1 L'identification du homard

Depuis l'année 2008, la quantité de homard en provenance des provinces maritimes a fortement augmenté sur le marché québécois. Ce homard est généralement plus petit et d'une qualité inférieure à celui du Québec, ce qui exerce une pression à la baisse sur le prix du homard de plus grande taille.

En 2011, les homardières de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont décidé de mettre en œuvre un projet d'identification du homard pour caractériser le produit du Québec, qui est réputé pour sa saveur et la qualité de sa chair. S'appuyant sur la tendance à consommer plus de produits locaux, le système qui a été conçu pour le homard québécois garantit au consommateur que le homard qu'il achète est bel et bien pêché au Québec. Aujourd'hui, ce système s'inscrit dans les habitudes de consommation des Québécois. En outre, parmi toutes les certifications liées à l'alimentation, « Aliments du Québec » est de loin la plus connue des Québécois.

Les consommateurs accordent de plus en plus d'importance à la provenance des poissons et des fruits de mer qu'ils achètent. Présentement, le système d'identification du homard québécois est le seul qui leur garantit que le homard qu'ils choisissent est bien pêché au Québec. Il permet donc à la fois de satisfaire la demande des consommateurs pour des produits locaux et de rassurer les acteurs de la chaîne de valeur quant à la provenance et aux pratiques adoptées en matière de production, une notion qui est devenue fondamentale dans une économie de plus en plus ouverte.

### 6.2 L'écocertification

Plusieurs consommateurs et distributeurs alimentaires exigent des poissons et des fruits de mer qui proviennent de pratiques de pêche et d'aquaculture respectueuses de l'environnement. L'obtention d'une écocertification est devenue un enjeu commercial.

L'écocertification est une garantie pour les acheteurs. Elle certifie que la pêche ou l'élevage des poissons et des fruits de mer visés est effectué selon les principes du développement durable et de la régénération des stocks. La certification permet d'attester la durabilité des activités de la pêche et de l'aquaculture en fonction de critères objectifs, transparents et universels. Elle est l'aboutissement d'une démarche volontaire.

Plus de 200 pêcheries ont obtenu une écocertification officielle à l'échelle mondiale. De nombreuses autres ont entamé une démarche.

Le Marine Stewardship Council (MSC) est l'organisme le plus reconnu à travers le monde en ce qui a trait à l'écocertification des pêcheries. Cette certification vise à améliorer et à mettre en évidence la gestion responsable des ressources marines et le développement durable du secteur.

Au Québec, au chapitre des volumes débarqués, plus de 52 % des espèces sont certifiées par le MSC, y compris le homard des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie. Aux Îles-de-la-Madeleine, le homard pêché dans la zone 22 est certifié depuis le mois de juillet 2013. La certification du MSC requiert des audits annuels de surveillance de toutes les pêcheries certifiées; le homard des Îles en était à son troisième audit en 2016.

### **6.3 Les initiatives de durabilité**

Les entreprises de pêche au homard de la Gaspésie se sont tournées vers la rationalisation (rachat d'entreprises de pêche) afin de réduire l'effort de pêche, de protéger la ressource et d'assurer la viabilité de leur flottille. Plus d'une quarantaine d'entreprises de pêche de la région ont fermé leurs portes au cours des dix dernières années.

En 2006, aux Îles-de-la-Madeleine, un programme de diminution de l'effort de pêche a été mis en place pour réduire le nombre de casiers par pêcheur. Au début du programme, il y avait 325 permis commerciaux pour lesquels 300 casiers chacun étaient autorisés. L'objectif était de diminuer de trois casiers par permis par année. Ce programme a pris fin en 2014. En 2015, le nombre de casiers autorisés était de 273 par permis. Cette initiative a forcément eu un effet positif sur la ressource.

### **6.4 Les autres projets d'innovation et de développement durable**

Dans les dernières années, plusieurs projets ont été mis en place dans un contexte d'innovation et de développement durable. Des efforts considérables ont été faits pour mettre au point d'autres types d'appâts qui permettraient de diminuer les coûts d'exploitation et de protéger la ressource des poissons-appâts. Le secteur a aussi travaillé à concevoir une technique pour s'approvisionner en larves de homard pour les implanter ensuite dans des récifs artificiels afin d'accroître la ressource. La protection des femelles a aussi fait l'objet de projets telles la conception et l'implantation de glissières à homard pour la remise à l'eau de celles-ci. Finalement, les usines de transformation ont déployé beaucoup d'énergie dans des projets de mécanisation pour valoriser le maximum de la ressource transformée.

### **6.5 Les constats**

L'état des stocks et les débarquements vont bien depuis plusieurs années. Les recherches et les initiatives visant à protéger la ressource sont des facteurs qui ont contribué à la qualité de la pêche que connaît le secteur aujourd'hui. Avec une gestion concertée de l'espèce et une écocertification, le homard du Québec garantit son avenir sur les marchés québécois et extérieur.

## 7 LES PERSPECTIVES ET ENJEUX DE L'INDUSTRIE

### 7.1 Le secteur de la capture

Les débarquements de homard s'améliorent depuis les dernières années, tant sur le plan de la quantité que du prix. Les résultats de capture dépassent les records d'année en année, ce qui porte à croire que la gestion des stocks est efficace. Il reste à voir si cette tendance est là pour rester; seul l'avenir pourra nous le dire.

Les pêcheurs font néanmoins face à plusieurs défis, telle l'augmentation du prix du pétrole et des appâts. De plus, le secteur de la capture est confronté, depuis quelques années, à un enjeu majeur : le recrutement de la main-d'œuvre; il n'est pas facile de trouver des aides-pêcheurs et des hommes de ponts, car ce sont des emplois difficiles et saisonniers. Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels mène d'ailleurs présentement une étude d'envergure à ce sujet. Il veut recueillir des données sur les besoins en matière de compétences et sur les problèmes de disponibilité de la main-d'œuvre dans les collectivités côtières où l'économie locale repose largement sur les pêches saisonnières.

Par ailleurs, l'entente sur le prix au débarquement demeure un enjeu majeur entre les pêcheurs et les acheteurs. Ce problème doit faire l'objet de discussions entre les deux parties. L'industrie a mis en place plusieurs actions au cours des dernières années afin de favoriser la mise en marché et mieux comprendre les facteurs qui influencent le prix du homard du Québec.

De plus, des recherches sont en cours afin d'étudier le lien entre le réchauffement de l'eau dans le golfe du Saint-Laurent et la croissance du homard. La hausse de la température des eaux semble exercer une influence positive sur les stocks de homard<sup>16</sup>. Les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans, Amélie Rondeau et Marc Lanteigne, indiquent que les mesures de conservation combinées au réchauffement de l'eau pourraient expliquer la croissance des captures de homard des dernières années. Les changements climatiques semblent également provoquer une plus grande dispersion du homard et de ses déplacements vers le nord du golfe du Saint-Laurent. On remarque aussi, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, que les températures plus élevées de l'eau contribuent à l'amincissement de la carapace et à la croissance du taux de mortalité. Donc, la qualité du homard pourrait être affectée par ces changements<sup>17</sup>. Enfin, les changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur la période de pêche (modifications dans la période de mue, perturbations météorologiques, etc.).

### 7.2 Le secteur de la transformation et de la commercialisation

La transformation et la commercialisation sont les étapes finales de l'industrie. C'est le consommateur qui à le fin mot de l'histoire et tous les acteurs doivent travailler de concert à mettre en marché un produit distinctif à valeur ajoutée pour que le homard québécois continue d'être une histoire à succès.

---

16. RADIO-CANADA, Des chercheurs étudient le changement climatique et la croissance du homard, [En ligne]. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1011510/scientifiques-changement-climatique-croissance-homard-atlantique>] (Consulté le 22 février 2017).

17. RADIO-CANADA, Abondance historique de homards dans le golfe du Saint-Laurent, [En ligne]. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/778670/acadie-homard-prises-historiques-maritimes>] (Consulté le 22 février 2017).

Le manque de main-d'œuvre dans les usines est souvent soulevé et touche tout le secteur de la transformation alimentaire. C'est un défi majeur d'embaucher et de garder les employés d'expérience. Dans le secteur de la transformation des produits marins, la plupart des emplois sont saisonniers avec des conditions difficiles, ce qui n'attire pas toujours la relève.

En ce qui a trait à l'identification du homard, le résultat ne fait toujours pas l'unanimité. Par contre, le consommateur veut avoir de l'information sur le homard qu'il achète (ex. : la région de pêche, la zone de pêche, le pêcheur, l'écocertification du homard ou non, etc.). L'industrie doit trouver des solutions gagnantes pour tous les maillons afin d'optimiser les résultats dans le futur. Elle doit aussi continuer à miser sur l'identification du homard du Québec de façon à lui offrir une visibilité auprès des consommateurs.

Finalement, le secteur doit diversifier ses marchés. Pour l'instant, la majorité des exportations de homard québécois s'en vont vers le marché américain. Afin de répondre à la variabilité des marchés et de sécuriser ses ventes à l'étranger, l'industrie devra se tourner vers d'autres destinations comme la Chine et l'Europe pour diversifier ses pays partenaires.

## CONCLUSION

Si la tendance se poursuit, le secteur de la pêche au homard a un bel avenir au Québec. Les mesures de gestion des stocks et le développement d'une pêche durable permettent d'assurer le maintien d'une population saine et nombreuse.

Les bons prix semblent vouloir demeurer au rendez-vous. Par ailleurs, les perspectives du marché s'annoncent favorables en raison d'un regain de l'économie américaine et de la faiblesse du dollar canadien. La forte progression des exportations vers de nouveaux marchés favorise aussi l'augmentation du prix.

Plusieurs conditions gagnantes sont réunies pour permettre aux différents maillons du secteur du homard de relever les enjeux et défis auxquels ils doivent faire face.

